

SYNTHÈSE

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE DE PARIS 2015-2023

ANALYSE DES DONNÉES COLLECTÉES EN 2022

MARS 2023

INTRODUCTION

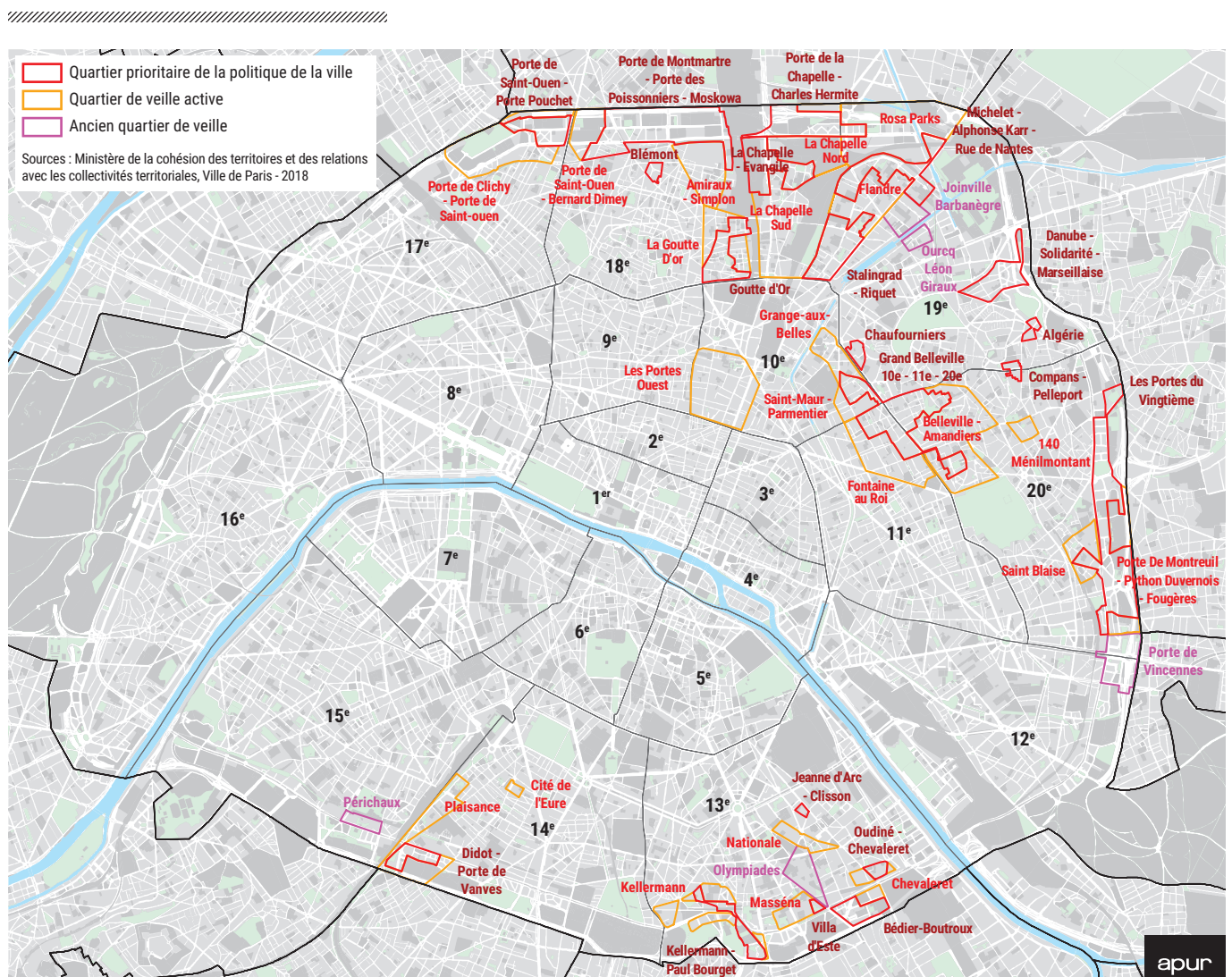
La géographie prioritaire parisienne

À Paris, la géographie de la politique de la ville rassemble au total 360 000 habitants et habitantes, soit 17 % de la population parisienne (données 2018 au périmètre statistique des IRIS), sur un territoire de 1 276 hectares, soit 12 % de la superficie de Paris. Les vingt quartiers

prioritaires sont répartis sur huit arrondissements, ils totalisent 166 000 habitants sur un territoire de 705 hectares¹. Les quartiers de veille active sont localisés dans les huit mêmes arrondissements, ils accueillent 194 000 habitants sur un territoire de près de 571 hectares.

1 - Ces données sont au périmètre statistique des IRIS. Au périmètre exact, les vingt quartiers prioritaires totalisent en 2018 143 000 habitants sur un territoire de 705 hectares.

LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) À PARIS



Démarche d'évaluation du contrat de ville

2 - Prévue par la loi, l'évaluation du contrat de ville comprend deux étapes, à mi-parcours et en fin de parcours.

3 - « *Analyse des quartiers de la politique de la ville à Paris - Évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris 2015-2020* », Apur, avril 2019.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/analyse-quartiers-politique-ville-paris-evaluation-mi-parcours-contrat-ville-paris-2015-2020>

4 - « *Note de méthode et synthèse du référentiel d'évaluation - Évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris 2015-2020* », Apur, avril 2019.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/referentiel-evaluation-contrat-ville-paris-2015-2020-evaluation-mi-parcours>

5 - « *Mise en œuvre du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris 2015-2022 : Analyse des données collectées en 2020* », Apur, mars 2021.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/mise-oeuvre-referentiel-evaluation-contrat-ville-paris-2015-2022-analyse-donnees-collectees-2020>

6 - « *Référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris 2015-2022 - Synthèse des ateliers thématiques* », Apur, février 2022.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/referentiel-evaluation-contrat-ville-paris-2015-2022-synthese-ateliers-thematiques>

L'Atelier parisien d'urbanisme accompagne depuis plusieurs années l'État et la Ville de Paris dans leur action en direction des quartiers de la politique de la ville, notamment au travers de la mise en œuvre de l'Observatoire des quartiers prioritaires parisiens.

Depuis 2018, plusieurs travaux ont été réalisés pour contribuer à l'évaluation du Contrat de ville 2015-2023² :

- En 2018 et 2019, des travaux ont été menés pour nourrir l'évaluation à mi-parcours : l'analyse de l'évolution des quartiers prioritaires (volet 1)³ et la construction d'un référentiel d'évaluation (volet 2)⁴. Construit avec les partenaires signataires du contrat de ville, le référentiel d'évaluation détaille pour chacun des objectifs retenus dans le contrat, les actions associées, les résultats attendus et les indicateurs permettant de mesurer la mise en œuvre des actions et leurs bénéficiaires. Il est organisé en trois thématiques « Grandir : éducation, jeunesse et parentali-

té », « Travailler : emploi, insertion et développement économique » et « Habiter : cadre de vie et renouvellement urbain », et intègre des axes transversaux (lien social, accès aux droits, égalité femmes-hommes, santé et lutte contre les discriminations) ;

- En 2020, les partenaires ont été sollicités pour compléter les indicateurs identifiés dans le référentiel sur la période 2015-2019 et rendre compte de la mise en œuvre des actions dans les quartiers de la politique de la ville⁵ ;
- En 2021, des temps d'échanges ont été organisés avec les partenaires dans le cadre d'ateliers thématiques pour enrichir les analyses produites et nourrir la démarche d'évaluation⁶ ;
- En 2022, les partenaires ont été de nouveau sollicités pour compléter les indicateurs du référentiel d'évaluation sur la période 2020-2021, afin de dresser une analyse complète des actions mises en œuvre depuis 2015 dans le cadre du contrat de ville.

LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

QP : Quartiers prioritaires

QVA : Quartiers de veille active

QPV : Quartiers de la politique de la ville (quartiers prioritaires et quartiers de veille active)

AQV : Anciens quartiers de veille

QPOP : Quartiers populaires

NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain

GPRU : Grand projet de renouvellement urbain

REP/REP+ : Réseaux d'éducation prioritaire

RE : Réussite éducative

LES PARTENAIRES AYANT RENSEIGNÉ DES INDICATEURS EN 2020 ET 2022

Ville de Paris - Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT) // Préfecture // Ville de Paris - Direction des affaires culturelles (DAC) // Ville de Paris - Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) // Ville de Paris - Direction des Affaires Scolaires (DASCO) // Ville de Paris - Direction de la Santé Publique (DSP) // Ville de Paris - Direction des Solidarités (DSOL) // Ville de Paris - Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) // Ville de Paris - Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) // Ville de Paris - Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) // Ville de Paris - Direction de la police municipale et de la prévention (DPMP) // Ville de Paris - Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) // Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme (DU) // Ville de Paris - Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) // Ville de Paris - Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) // Ville de Paris - Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative (GIP Réussite éducative) // Ville de Paris - Mission Métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) // Académie de Paris // Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV) // Caisse d'allocations familiales de Paris (Caf de Paris) // Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) // Mission Locale de Paris // Pôle Emploi // Région Île-de-France // Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) // Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) // Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Drieets) // Paris Habitat // RIVP (Régie immobilière de la ville de Paris) // Elogie-Siemp // Groupement Inter-Bailleurs Parisien (GPIS) // GIE Paris Commerces // CPAM de Paris.

1.

Grandir : éducation, jeunesse et parentalité

L'axe « Grandir » du référentiel d'évaluation intègre plusieurs actions visant à favoriser la réussite scolaire et éducative des enfants et des adolescents, à accompagner les parents dans leur rôle éducatif et dans les relations avec l'école, à favoriser l'insertion sociale et l'autonomie des jeunes dans les quartiers de la politique de la ville. Ces actions sont portées par les acteurs

intervenant dans le champ de l'éducation, de l'enseignement, de la petite enfance, de la jeunesse, de la culture et de l'insertion sociale (Académie de Paris, Caf de Paris, Mission Locale de Paris, DRAC, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Préfecture, Directions de la Ville de Paris - DASCO, DFPE, DSP, DDCT, GIP, DJS, DAC, DAE).

Données de contexte et enjeux émergents

La géographie prioritaire concentre **une proportion de familles fragiles plus élevée** qu'à Paris : 40 % des familles sont monoparentales dans les quartiers prioritaires (30 % à Paris) et 23 % sont des familles nombreuses (17 % à Paris). Les quartiers de la politique de la ville se caractérisent également par **une population jeune nombreuse** : un peu moins d'un habitant sur trois est âgé de moins de 25 ans (49 800 personnes soit 30 % de la population des quartiers contre 27 % à Paris). **4 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans ne sont ni en emploi ni en étude** dans les quartiers prioritaires, soit 17 % des jeunes de cette tranche d'âge contre 9 % à Paris en moyenne.

En termes d'éducation, 12 100 collégiens sont inscrits dans un établissement d'éducation prioritaire à Paris à la rentrée 2020 (REP et REP+), soit 14 % des collégiens parisiens. Depuis la rentrée 2016, cette part a légèrement baissé (-0,4 point entre 2016 et 2020) au profit des établissements privés (+0,5 point). Les effectifs en REP/REP+ sont également en légère baisse depuis 2016

(-1,2 %) à l'inverse des collèges du secteur privé (+3,2 %) et des collèges publics situés en dehors du réseau prioritaire (+1,8 %). **À la rentrée 2020, le taux de réussite au brevet demeure plus faible dans les collèges en éducation prioritaire que dans l'ensemble des collèges parisiens** (84 % contre 91 % en public et 99 % en privé). Depuis la rentrée 2016, ce taux a toutefois progressé plus rapidement dans les collèges en réseau d'éducation prioritaire (+10 points entre 2016 et 2020) que dans l'ensemble des collèges publics (+4 points) et privés (-0,5 point). Les collèges situés dans ou à proximité des quartiers prioritaires enregistrent une baisse plus marquée qu'en moyenne à Paris de la part d'élèves en retard au moment d'entrer en classe de 6^e (-6,5 points entre 2016 et 2020 contre -2,9 points en public et -0,8 point en privé).

La crise sanitaire a eu des effets sur les jeunes et les enfants, avec un risque accru de décrochage scolaire pour les publics les plus fragiles. 60 % des enfants de moins de 20 ans vivant

en famille résident dans un logement suroccupé⁷ dans les quartiers, contre 46 % en moyenne à Paris. La continuité pédagogique a été questionnée avec la fermeture des écoles, en raison de la fracture numérique et de difficultés d'accès aux matériels informatiques de certains ménages. **Les situations de fragilité psychologique et mentale se sont amplifiées pour les jeunes et pour les parents**, notamment pour les femmes isolées en charge de familles

monoparentales. Un certain décrochage des publics précaires a également été constaté pendant la crise sanitaire en matière d'actions culturelles et de loisirs.

Plus globalement depuis la signature du contrat de ville en 2015, plusieurs enjeux ont émergé ou se sont renforcés, tels que le besoin d'accompagnement des parents, le renforcement des actions d'aller-vers, ou encore les enjeux de lien social et de proximité.

Synthèse des tendances des actions

7 - Un logement est considéré comme suroccupé dès lors que le nombre de pièces est inférieur au nombre de personnes.

La majorité des actions du référentiel d'évaluation « Grandir » se sont renforcées dans les quartiers de la politique de la ville depuis la signature du contrat de ville (58 % des actions). Les autres dis-

positifs ont reculé ou touchent un public issu des quartiers moins nombreux depuis 2015 (9 %), ou ont des évolutions contrastées (23 %).

64 ACTIONS DU RÉFÉRENTIEL « GRANDIR »

37 actions se sont renforcées dans les QPV (plus d'actions et/ou plus de bénéficiaires des QPV)

15 actions ont des évolutions contrastées selon les indicateurs

6 actions ont reculé dans les QPV (moins d'actions et/ou moins de bénéficiaires des QPV)

5 actions non mesurables (pas de données disponibles)

1 action suspendue

Source : Mise en œuvre du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris, Apur 2022

1.1 Favoriser la réussite scolaire et éducative

1.1.1. Favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants et des adolescents

<p>Améliorer les conditions d'apprentissage et réduire de façon significative les écarts de réussite scolaire avec l'ensemble du territoire parisien</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Depuis l'année scolaire 2014/2015, on compte 11 équipes pluridisciplinaires de Réussite Éducative (EPRE) chaque année correspondant à l'organisation territoriale de la politique de la Ville. Au total 8 108 parcours ont été proposés par le PRE aux familles entre l'année 2014/2015 et l'année 2020/2021, soit en moyenne 1 158 parcours par an. ➤ Le dédoublement des classes de CP et de CE1 se renforce dans les établissements d'éducation prioritaire (100 % des CP en REP/REP+ et 100 % des CE1 en REP+ en 2020/2021). ➤ Le programme « Devoirs faits » s'est développé dans les établissements d'éducation prioritaire (100 % des collèges de REP/REP+ en 2020/2021). ➤ Le Parcours d'excellence se renforce dans les établissements d'éducation prioritaire (722 élèves de REP/REP+ en 2020/2021 contre 100 en 2016/2017). ➤ Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (Clas) se développe dans les établissements d'éducation prioritaire (78 partenaires en 2021, soit + 27 depuis 2015; 8 050 enfants en QP en 2021, soit + 147 % depuis 2015). ➤ La quasi-totalité des collégiens de 3^e dans un établissement de REP/REP+ font un stage (entre 97 % et 100 % entre 2015 et 2019), une part qui a baissé pendant la crise sanitaire (50 % en 2020/2021). ⊘ La formation des bénévoles pour la mise en œuvre de qualité du dispositif de Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (Clas) prend appui sur des partenaires animateurs de réseaux dont l'association Tous Bénévoles et la Fédération des Centres Sociaux et Culturels de Paris.
<p>Améliorer le climat scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La part de collèges REP/REP+ qui développent des actions pour améliorer le climat scolaire a progressé (94 % en 2019/2020 contre 64 % en 2014/2015), à l'inverse la part de ceux qui se saisissent de l'enquête DIESE a baissé (17 % en 2019/2020 contre 24 % en 2014/2015). ➤ Le dispositif « Actions collégiens » s'est développé dans les établissements d'éducation prioritaire, à l'exception d'un collège en REP (W.A. Mozart, faute de locaux disponibles). Le volume de collégiens touchés croît jusqu'en 2017/2018. Il connaît une baisse en 2018-2019 que la période de pandémie qui suit n'a pas permis de compenser.
<p>Promouvoir la santé des enfants et des adolescents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les actions d'accompagnement pour les compétences psychosociales dans les établissements concernent une part d'élèves plus élevée (40 % en 2019/2020 contre 20 % en 2014/2015). ➤ Le nombre de classes de REP/REP+ concernées par un projet de développement des compétences psychosociales a augmenté passant de 3 classes sur 20 en 2018/2019 (15 %) à 12 sur 22 en 2021/2022 (55 %). ⊘ La mise en place des actions autour des relations affectives et sexuelles via des activités de planification familiale n'a pas pu être mesurée.
<p>Contribuer à l'épanouissement et la valorisation des enfants et adolescents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'accès aux centres de loisirs de la ville a été renforcé dans les quartiers de la politique de la ville (63 centres de loisirs en 2020/2021 contre 23 en 2014/2015), bien que la fréquentation soit en baisse depuis 2017/2018. Cette baisse reste proportionnellement moindre pour les dernières années à la baisse démographique.
<p>Réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil de la petite enfance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'accès aux établissements d'accueil de jeunes enfants a été renforcé dans les quartiers de la politique de la ville (5 257 places de crèches en QP/QVA en 2020/2021, soit + 777 depuis 2014/2015) ⊘ L'accès en crèche des enfants vivant sous le seuil de pauvreté n'a pas pu être mesuré.

1.1.2. Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

<p>Prévenir le décrochage scolaire des jeunes de moins de 16 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les Groupes de prévention sur décrochage scolaire (GPDS) se sont développés dans les établissements d'éducation prioritaire (94 % des établissements en 2020/2021 contre 54 % en 2014/2015). ⊘ Le nombre d'exclusions définitives dans les établissements n'a pas pu être mesuré.
----------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1.1.3. Favoriser la mixité et lutter contre l'évitement scolaire

<p>Prendre en compte les enjeux de mixité sociale et scolaire dans l'élaboration de la sectorisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'observatoire de la mixité scolaire a été mis en place en 2018. ➤ Les actions d'expérimentation de « secteurs multi-collèges » ont eu un impact sur la baisse des écarts de positionnement social, de réussite au brevet et d'évitement scolaire dans les 6 collèges concernés.
<p>Valoriser l'image des écoles et collèges et favoriser l'excellence scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le contrat de territoire lecture s'est développé depuis novembre 2018 (4 contrats de territoire lecture signés, 120 actions réalisées, 6 événements majeurs organisés en 2021). ⊘ Le taux d'évitement scolaire et l'accompagnement des initiatives des écoles et collèges souhaitant valoriser l'image de leur établissement n'ont pas pu être mesurés.
<p>Ouvrir l'école sur le quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plusieurs écoles se sont ouvertes sur le quartier en organisant des événements de la ville ou en développant des partenariats avec des associations et des acteurs du quartier au service des apprentissages.
<p>Agir de manière ciblée et concertée sur les écoles et collèges prioritaires et apporter des réponses rapides aux besoins des communautés éducatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dispositif « Tous Mobilisés » s'est développé dans les établissements d'éducation prioritaire (16 établissements en 2019/2020 contre 11 en 2017/2018), malgré une baisse constatée en 2020/2021.

1.2 Accompagner les parents dans leur rôle éducatif et dans les relations avec l'école

1.2.1. Accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif

<p>Développer une offre territoriale diversifiée pour réduire les inégalités d'accès des parents aux dispositifs de soutien à la parentalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) se sont développés dans les quartiers prioritaires (87 actions en 2021 contre 50 en 2016). ➤ Le nombre de lieux d'accueil enfants-parents a augmenté dans les quartiers prioritaires (9 lieux en 2021 contre 6 en 2015). ➤ Les structures de l'Animation de la Vie Sociale se sont développées dans les quartiers prioritaires (23 structures en 2021, soit + 9 depuis 2015).
<p>Promouvoir le départ en vacances des familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les aides directes ou indirectes au départ en vacances de la Caf de Paris touchent un public issu des quartiers prioritaires plus nombreux (327 familles en 2021 contre 252 en 2015), bien que ce nombre varie chaque année. ➤ Le nombre de points informations vacances a augmenté dans les quartiers prioritaires (7 lieux en 2021 contre 6 en 2017).

1.2.2. Faciliter le lien entre parents et école

<p>Favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques et les parents d'élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'utilisation des Espaces Numériques de Travail s'est renforcée à Paris (98 % des parents utilisateurs en 2020/2021 contre 10 % en 2014/2015). ➤ ➡ Le nombre d'établissements avec un lieu d'accueil pour les parents a augmenté entre 2015 et 2020, puis en raison de la crise sanitaire, aucun établissement n'a possédé de lieu d'accueil pour les parents en 2021. ➤ ➡ Le dispositif Paris Collèges Familles s'est développé dans les établissements (+9 collèges dont +5 en REP/REP+), bien que ce dispositif s'adresse de moins en moins à un public issu des quartiers de la politique de la ville (60 % de familles bénéficiaires dont les enfants sont scolarisés en REP/REP+ en 2020/2021 contre 75 % en 2014/2015).
--------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1.2.3. Favoriser l'accès aux droits des familles les plus fragiles

<p>Développer l'offre d'accès aux droits de la CAF</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les rendez-vous pour les familles rencontrant un événement fragilisant touchent plus de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires (349 rendez-vous en 2021 contre 68 en 2017). ➤ Les réseaux de solidarité en faveur des familles monoparentales se sont renforcés (240 familles en 2021 contre 153 en 2015). ➤ ➡ Les parcours accompagnés en faveur des familles monoparentales bénéficiaires du RSA socle et de la Prime Pour l'Activité se sont renforcés entre 2017 et 2020 (202 parcours en 2020 contre 142 en 2017), puis ont baissé (144 en 2021). ➡ Les rendez-vous des droits pour les familles monoparentales dont un enfant entre au collège ont été suspendus en 2021. ➡ Le nombre d'information-conseil et de parcours accompagnés pour les personnes rencontrant des difficultés dans l'accès et le maintien au logement a baissé (231 en 2021 contre 281 en 2017).
<p>Accompagner les familles les plus fragiles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➡ La part de demandes de bourses a baissé passant de 69 % en 2014/2015 à 48 % en 2020/2021, cet indicateur ne traduit toutefois pas une hausse du non-recours..
<p>Promouvoir l'apprentissage de la langue française</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) s'est développé davantage dans les établissements d'éducation prioritaire (412 parents inscrits en 2020/2021 contre 201 en 2014/2015, + 105 %), que dans l'ensemble des établissements parisiens (656 contre 397, soit + 65 %), que ce soit en nombre d'actions ou de parents inscrits.

1.3 Favoriser l'insertion sociale et l'autonomie des jeunes

1.3.1. Favoriser l'épanouissement des jeunes	
Accompagner et favoriser l'accès des jeunes aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et aux dispositifs jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les points Information Jeunesse se sont développés dans les quartiers de la politique de la ville (7 en 2021 contre 5 en 2017). ➤ Le nombre de pôles jeunes dans les centres Paris Anim' (CPA) a augmenté dans les quartiers de la politique de la ville (13 en 2021 contre 12 en 2015). ➤ Les actions culturelles de la Mission Locale de Paris se sont développées à Paris (74 en 2021 contre 38 en 2015), et ont touché un plus grand nombre de jeunes parisiens dont 20 % sont issus des quartiers prioritaires. ➤ Les partenariats scolaires dans les conservatoires et le parcours de sensibilisation musicale se sont développés dans les établissements d'éducation prioritaire (+ 13 partenariats scolaires avec les conservatoires entre 2016/2017 et 2020/2021 ; et 98 % des établissements d'éducation prioritaire ont un parcours de sensibilisation musicale en 2020/2021). ➤ Les actions et événements culturels des bibliothèques se sont renforcés dans les quartiers de la politique de la ville, faisant augmenter leur fréquentation (10 875 personnes en 2021 contre 4 725 en 2015). ➤ Le nombre d'établissements, de classes et d'élèves bénéficiant des différents dispositifs d'éducation artistique et culturelle a progressé depuis 2015. ➤ Les projets culturels et artistiques exemplaires et innovants à destination des populations des quartiers prioritaires ont connu une hausse de leur participation, bien que le nombre de résidences culturelles reste stable. ➤ Les équipements des centres Paris Anim' se sont développés dans les quartiers de la politique de la ville (26 en 2021 contre 19 en 2015), mais le nombre de jeunes en QPV inscrits dans les activités a baissé.
Sensibiliser le public aux médias	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'appel à projets d'Éducation aux médias et à l'information accompagne 10 projets par an depuis 2018. ➤ Le programme « Journalistes en résidence » s'est développé en accompagnant une dizaine de projets par an situés principalement en quartiers prioritaires depuis 2018, après une interruption du programme en 2021.
Favoriser l'offre de loisirs et de séjours pendant et hors vacances	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 46 935 exemplaires du Pass Jeunes ont été diffusés en 2021, dont 16 650 diffusés par les acteurs des territoires à Paris. ➤ Les bibliothèques hors les murs se maintiennent à Paris et dans les quartiers prioritaires (48 en 2021), bien que leur fréquentation baisse sur la période en raison des conditions météo caniculaires qui ont pu conduire à annuler certaines opérations. ➤ Les aides aux vacances de la Caf de Paris ont touché un public issu des QP plus nombreux en 2021 (280 bénéficiaires des quartiers prioritaires en 2021 contre 176 en 2015), compensant la baisse notée entre 2015 et 2019. ➤ Les vacances arc-en-ciel ont touché un public issu des quartiers prioritaires moins nombreux qu'en 2015 (663 dossiers en 2020 contre 1 361 en 2015). Si la part de dossiers issus du dispositif social a augmenté entre l'été 2020 et 2021, les modalités d'accès par tirage au sort du dispositif peuvent expliquer des variations d'une année sur l'autre des publics bénéficiaires. ➤ Le nombre d'enfants des établissements REP/REP+/CAPPE partis en mini séjours a baissé ces dernières années en passant de 1 073 en 2020 à 800 en 2021.
Développer la prévention et prévenir les conduites à risques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Depuis 2015, les groupes de travail et les formations dans le cadre des Ateliers Santé Ville se sont développés pour favoriser la prévention et prévenir les conduites à risques (+ 6 groupes et + 15 formations entre 2015 et 2021). ➤ La Mission Locale de Paris a développé des permanences pour l'accès aux droits (+ 141 entre 2016 et 2021), pour la santé mentale (+ 40 entre 2016 et 2021), bien que les permanences de prévention des conduites à risques aient reculé (- 20 entre 2017 et 2021). ➤ Le nombre d'élèves sensibilisés par des actions de prévention et de sensibilisation a baissé à Paris depuis 2020 (80 281 élèves sensibilisés en 2021 contre 93 823 en 2015), après un pic en 2019.
1.3.2. Favoriser la prise d'autonomie et la valorisation des compétences	
Valoriser les compétences des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plusieurs fabriques culturelles ont ouvert pour développer des résidences d'artistes (le Grand Parquet, Villa Vassilieff, Place centre culturel Hip-Hop, Plateaux Sauvages hors les murs). ➤ L'école de la création numérique TUMO a été ouverte pour promouvoir l'accès aux lieux d'apprentissage numérique. En 2020/2021, TUMO Paris accueille 1 200 jeunes aux sessions hebdomadaires, dont 42 % habitent un quartier populaire, sont inscrits dans un établissement prioritaire et/ou sont fléchés par des acteurs sociaux.
Lutter contre le décrochage scolaire des jeunes de plus de 16 ans et favoriser la découverte des métiers pour une orientation professionnelle choisie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les actions de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) ont progressé et le nombre de jeunes lycéens suivis a baissé (279 lycéens en 2021 contre 406 en 2015). ➤ La Mission Locale de Paris a développé des actions dans le cadre du Programme Spécifique d'Accompagnement des Décrocheurs scolaires, plusieurs nouveaux dispositifs et des permanences hors les murs, bien que le nombre de jeunes suivis et le nombre de sortie positive baissent depuis 2015. Ce dispositif n'est plus financé, et d'autres actions ont été déployées dans le cadre du plan 1 jeune 1 solution.
1.3.3. Favoriser l'expression, la participation et l'engagement citoyen des jeunes	
Promouvoir l'expression, la participation et l'engagement citoyen des jeunes des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le BAFA citoyen touche plus de jeunes des QPV (24 % en 2021 contre 22 % en 2016). ➤ Le Conseil parisien de la jeunesse touche plus de jeunes issus des quartiers de la politique de la ville (12 % des candidats en 2021 contre 11 % en 2015), bien que la part de jeunes en QPV parmi les membres baisse en 2021. ➤ Le service civique touche moins de jeunes des QP/QVA depuis 2015 (7 % en 2020 contre 14 % en 2015).
Favoriser le développement de l'esprit critique et lutter contre le racisme et les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La formation des acteurs associatifs aux questions de laïcité pour favoriser le développement de l'esprit critique et lutter contre le racisme et les discriminations a touché un nombre de personnes en baisse entre 2017 et 2020, puis en hausse en 2021.



© Apur - David Boureau

Principaux enseignements de l'analyse des données

Sur l'axe « Grandir », les enjeux principaux qui remontent du travail d'analyse conjoint entre les services de la politique de la ville de la Ville de Paris, de la Préfecture et de l'Atelier parisien d'urbanisme sont les suivants :

Une offre d'accès et d'apprentissage de la lecture à renforcer, du fait de besoins croissants liés à la crise sanitaire et l'enseignement à distance

- Les résultats des évaluations à l'entrée en CE1 indiquent que les écarts sur l'apprentissage de la lecture se sont creusés entre les établissements d'éducation prioritaire et le reste de l'Académie, en particulier dans le contexte de la crise sanitaire.
- Le dédoublement des classes en CP-CE1, qui concerne l'ensemble des écoles d'éducation prioritaire, et tous les dispositifs et projets qui concourent à l'apprentissage de la lecture et à l'accès aux livres pour les enfants et jeunes des quartiers prioritaires sont à poursuivre.
- Les Contrats Territoires Lecture se sont développés progressivement dans les quartiers des 11^e, 14^e, 18^e et 19^e arrondissements. La Quinzaine du livre organisée dans le 19^e arrondissement est un exemple intéressant de réalisation dans ce cadre, qui mobilise les établissements scolaires et touche un public important.
- Les 4 Cités Éducatives ont fait de l'apprentissage de la lecture un axe de travail privilégié, articulé entre monde associatif et milieu scolaire.

Une offre d'accompagnement à la scolarité qui s'est étoffée, mais qui doit encore se développer pour couvrir l'ensemble des quartiers prioritaires et faire face au décrochage scolaire

- L'accompagnement à la scolarité individualisé et en petit groupe s'est renforcé au sein des établissements d'éducation prioritaire (Coup de Pouce, Devoirs faits), cet axe doit être développé afin de couvrir l'ensemble des quartiers de la politique de la ville.
- Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) se sont développés sur la durée du contrat de ville (+ 4 790 enfants des QP bénéficiaires en 2020-2021 par rapport à 2014-2015).
- Le nombre de lycéens décrocheurs suivis par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) a baissé depuis 2015, mais cette évolution interroge au regard des remontées de terrain et du décrochage scolaire observé en éducation prioritaire depuis la crise sanitaire au niveau des écoles et des collèges.
- Dans le cadre des Cités éducatives, un programme de remobilisation a permis également de toucher chaque année une quinzaine de jeunes décrocheurs sans activité (ni en emploi, ni en formation, ni en études), âgés de 16 à 21 ans.

Une offre d'accès aux loisirs et à la culture qui s'est développée à la suite de la crise sanitaire, exceptée l'aide aux départs en vacances qui doit être renforcée

- Plusieurs dispositifs se sont développés pour favoriser l'accès aux loisirs et à la culture, levier contre les inégalités et le décrochage scolaire : les partenariats avec les conservatoires pour mettre en place des parcours de sensibilisation musicale, la mise en place de résidences artistiques en établissement d'accueil de la petite enfance, l'offre des Centres Paris Anim' dans les quartiers de la politique de la ville, les dispositifs concourant aux départs en vacances, etc. Ces actions doivent être poursuivies et déployées.
- L'offre aux départs en vacances est en demi-teinte. Le dispositif « Vacances arc-en-ciel » de la Ville de Paris a temporairement été suspendu, les aides aux départs en vacances de la Caf de Paris ont diminué de 2015 à 2019 avant un rebond en 2020 et 2021 et les départs en mini-séjours ont baissé. Cette tendance à la baisse questionne la capacité de ces dispositifs à toucher les publics en QP mais aussi leur niveau d'abondement par rapport aux besoins.

- Cette baisse a été légèrement compensée par les dispositifs exceptionnels et pérennisés de l'État, « Quartiers d'été » et « Colos apprenantes ».
- La possibilité de départ en vacances est particulièrement discriminante, et rejoint les enjeux d'épanouissement des enfants et de disponibilité aux apprentissages.

Le lien famille-école demeure un enjeu central de la politique de la ville dans lequel tous les signataires du contrat de ville doivent poursuivre leur engagement

- Le lien famille-école est un enjeu important qui a pu s'étioler du fait de la crise sanitaire et de la dématérialisation croissante des correspondances entre les parents et les établissements scolaires.
- Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre et doivent être renforcés : espaces parents à systématiser, écoles ouvertes sur le quartier à accompagner et développer, ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE), permanences numériques dans les écoles à mettre en œuvre, etc.
- L'offre de la Caf de Paris s'est étoffée en la matière (Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents - REAAP, Lieux d'accueil enfant-parent - LAEP), bien qu'il soit difficile d'évaluer les effets de ces dispositifs.
- Le lien famille-école a été identifié comme un enjeu central dans l'ensemble des Cités éducatives, qui ont mis en œuvre de premières actions à consolider.

Des besoins importants et non couverts en matière d'accès aux soins et de santé mentale mis au jour à la faveur de la crise sanitaire

- Les enjeux de santé, d'accès aux soins et de santé mentale sont relevés par tous les partenaires.
- Les nombreuses initiatives (points écoute, permanences, formations sur les compétences psychosociales) sont souvent développées par le secteur associatif, ce qui interroge l'offre publique en la matière et l'implication des partenaires institutionnels sur ces sujets.
- Des initiatives et expérimentations sont observées, c'est le cas par exemple de la mise à disposition d'une orthophoniste via le GIP pour la Réussite Éducative pour réaliser des bilans d'enfants dans des délais très courts, qui mériteraient d'être développées et essaimées à l'avenir.

Une offre d'accès aux droits qui suit une trajectoire en demi-teinte, alors que le non-recours aux droits semble s'être accentué

- L'offre en matière d'accès aux droits de la Caf de Paris continue mais suit une trajectoire en demi-teinte. Les rendez-vous pour les familles rencontrant un évènement fragilisant ont fortement augmenté suite à la crise sanitaire. Les parcours accompagnés et les rendez-vous des droits à destination des familles monoparentales ont diminué voire ont été suspendus à partir de 2021, tout comme les information-conseil s'agissant des difficultés liées au logement.
- La demande de bourses a largement diminué (-21 points entre 2014-2015 et 2020-2021), ce qui interroge le non-recours et ses causes (dématérialisation, déficit de communication, etc.).

Sur ces différents enjeux, les méthodes d'aller vers et d'accompagnement sur mesure et individualisé (dispositif de Réussite Éducative, mentorat, PRIJ, etc.) montrent des résultats d'impact qui doivent pousser les partenaires du contrat de Ville à engager davantage de moyens en ce sens.

L'approche politique de la ville, qui vise à mobiliser toutes les forces d'un territoire pour aller au plus près des habitants et expérimenter de nouveaux modes de faire reste très intéressante, et de nouveaux dispositifs comme les Cités Éducatives travaillés sur ces enjeux seront suivis de près.

2.

Travailler : emploi, insertion et développement économique

L'axe « Travailler » du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris intègre plusieurs actions pour favoriser l'accès à l'emploi des habitants et des habitantes, favoriser l'accès à l'emploi des jeunes, et agir pour le développement économique local dans les quartiers de

la politique de la ville. Ces actions sont portées par les partenaires de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de l'activité économique (Pôle Emploi, Mission Locale de Paris, EPEC, Région, Drieets, DASCO, DASES, DAE, DDCT, Paris Habitat, GIE Paris Commerces, PIE).

Données de contexte et enjeux émergents

Dans les quartiers prioritaires, **le taux de chômage est plus élevé** en moyenne : près d'un habitant sur cinq est concerné, un taux bien supérieur au taux parisien (18 % dans les quartiers prioritaires contre 11,5 % à Paris). Les habitants des quartiers prioritaires se caractérisent en moyenne par un faible niveau de qualification qui explique en partie les difficultés qu'ils rencontrent au moment d'intégrer le marché du travail. **Près d'un tiers des habitants sont sortis du système scolaire sans aucun diplôme** (33 % dans les QP contre 16 % à Paris), et **près d'un jeune sur cinq n'est ni en emploi ni en étude** (17 % contre 9 %).

Les difficultés d'emploi et d'insertion professionnelle se sont accentuées en 2020 avec la crise économique liée à l'épidémie de Covid-19, qui a été particulièrement marquée à Paris en raison des spécificités de son économie. Certains secteurs d'activité ont été fortement touchés (tourisme, culture, cafés, restaurants), et le nombre de de-

mandeurs d'emplois et d'allocataires du RSA a fortement progressé à Paris en 2020, avant de retrouver son niveau d'avant crise à la fin de l'année 2021. Dans les quartiers prioritaires parisiens, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi en 2020 a été moins marquée qu'en moyenne à Paris, mais la reprise d'activité en 2021 a également été moins rapide.

Certains publics ont été fragilisés avec la crise sanitaire, comme les femmes qui occupent plus souvent des emplois à temps partiel et précaires, les jeunes (étudiants, en sortie d'études, en situation d'insertion, etc.), les petites entreprises, ou encore les créateurs d'entreprises. Les difficultés se sont également renforcées face aux statuts d'emplois précaires, qui ont davantage été détruits en 2020 (présence importante de micro-entrepreneurs dans les QPV, plus souvent d'emplois exercés sous forme de CDD ou intérim, de métiers de support et des postes de « travailleurs clés »).

Depuis la signature du contrat de ville en 2015, plusieurs enjeux ont émergé dans les quartiers de la politique de la ville en matière d'accompagnement des habitants et habitantes vers l'insertion professionnelle, tels que la prise en compte des freins périphériques à l'emploi, la multiplication des actions d'aller vers, l'inclusion du monde économique dans les parcours d'insertion, ou encore la coordination des différents dispositifs et acteurs.

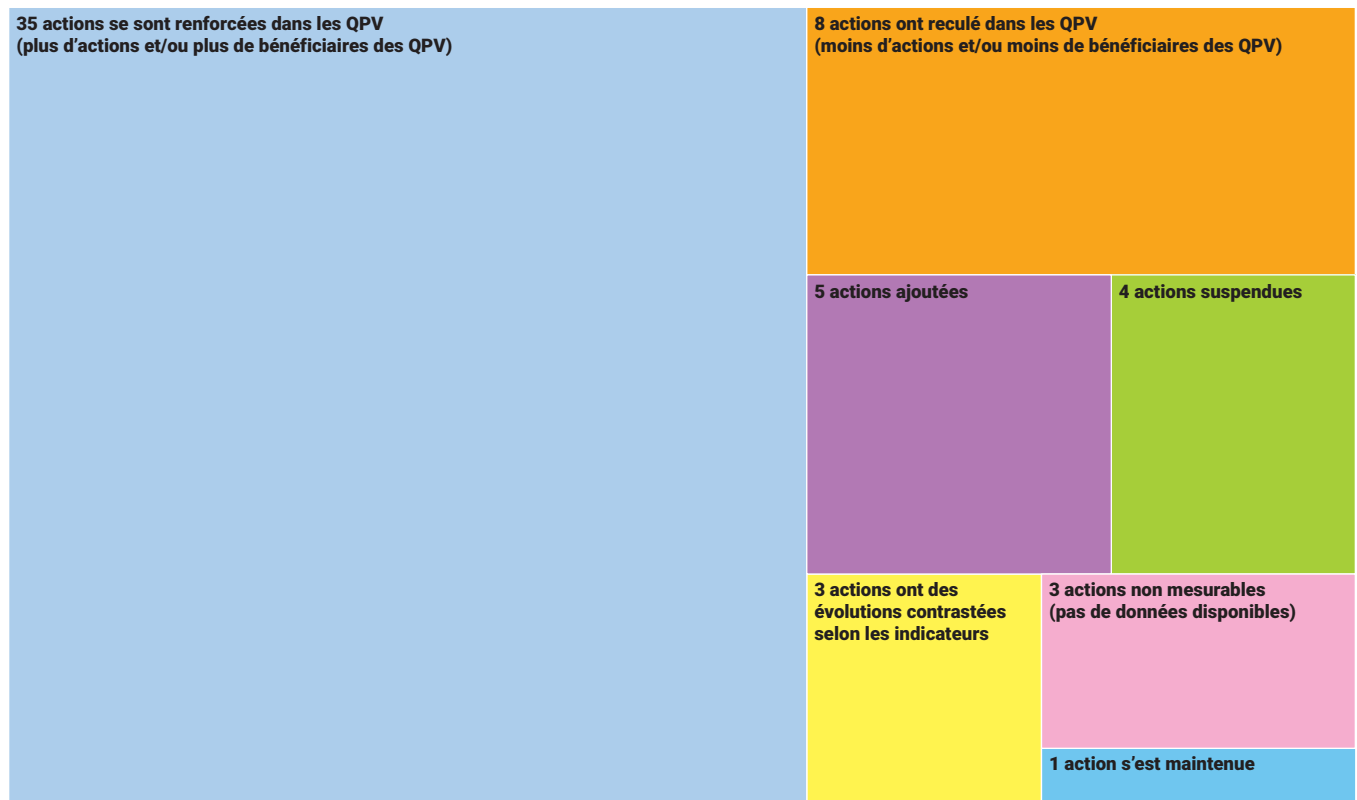
En matière d'activité, **la densité commerciale dans les quartiers prioritaires est nettement plus faible** qu'en moyenne à Paris (10 commerces pour 1 000 habitants contre 28 à Paris). Les locaux vacants sont légèrement plus nombreux dans les quartiers (12,5 % des commerces contre 10,5 % à Paris en 2020), mais en recul signe de dynamiques positives ces dernières années.

Synthèse des tendances des actions

La majorité des actions du référentiel d'évaluation « Travailler » se sont renforcées dans les quartiers de la politique de la ville depuis la signature du contrat

de ville (59 % des actions). Les autres dispositifs ont reculé ou touchent un public issu des quartiers moins nombreux depuis 2015 (14 %).

59 ACTIONS DU RÉFÉRENTIEL « TRAVAILLER »



Source : Mise en œuvre du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris, Apur 2022

2.1 Favoriser l'accès à l'emploi et sécuriser les parcours

2.1.1. Renforcer l'employabilité des habitants des QPV par des actions d'accompagnement socio-professionnel

<p>Accompagner la levée des freins vers l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le programme « Femmes en mouvement » mis en place par l'association Adage accompagne une centaine de femmes de situation de précarité chaque année vers l'insertion, à travers un accompagnement global qui permet la levée des freins à l'insertion. ✖ L'appel à projet « Rebondir » s'est arrêté en 2019.
<p>Consolider l'offre de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les cours municipaux pour adultes ont augmenté entre 2018/2019 et 2019/2020, puis ont été impactés par la crise sanitaire en 2020/2021 et avant de reprendre en 2021/2022 à un niveau inférieur à celui d'avant crise. ➤✖ Les passerelles linguistiques vers l'emploi se sont renforcées dans les quartiers (33 % des bénéficiaires issus des quartiers de la politique de la ville en 2018 contre 29 % en 2015, soit + 4 points), puis le dispositif a pris fin en 2018. ➤ Le parcours EIF-FEL touche un public des QP/QVA plus nombreux en effectif qu'en 2016 (309 bénéficiaires en 2021 contre 117 en 2016), mais leur part parmi l'ensemble des bénéficiaires a baissé (21 % contre 42 %). ➔ L'appel à projets « Parcours linguistiques à visée professionnelle » touche un public des QPV stable depuis 2015 (40,5 % des bénéficiaires issus des quartiers de la politique de la ville en 2019 contre 40 % en 2015). ➤ Le nombre de bénéficiaires en QP des formations compétences de base professionnelle a légèrement reculé (339 en 2019 contre 303 en 2020). ∅ L'accès aux Ateliers socio-linguistiques (ASL) n'a pas pu être mesuré.
<p>Développer les compétences des habitants et favoriser un meilleur accès à l'offre de formation existante</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'offre de formation auprès des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi s'est développée, et la part des bénéficiaires issus de QP a légèrement progressé (9,6 % en 2015 contre 10 % en 2021). ➤ Les programmes qualifiants et pré-qualifiants de la Région se sont développés sur l'ensemble du territoire parisien (+ 3 591 places entre 2015 et 2020). ➤ Le Plan d'Investissement Compétences s'est développé sur l'ensemble du territoire parisien (+ 802 places en 2018 et 2019). ➤✖ Le dispositif de formation qualifiante Paris Formation a vu progresser la part de bénéficiaires résidant en QPV (33 % en 2018 contre 27 % en 2015), puis le dispositif a été suspendu en 2018.
<p>Accompagner la formation vers les métiers de secteurs porteurs (hôtellerie, numérique, économie circulaire, innovation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les formations numériques Paris Code et ITI se sont développées à Paris depuis 2017 (14 % de bénéficiaires en QPV en 2021 contre 12 % en 2017). ➤ Les formations aux métiers de la ville durable (fabrication numérique, économie circulaire, mobilités) se sont développées à Paris depuis 2017 (14 % de bénéficiaires en QPV en 2020 contre 11 % en 2018). ➤ Les formations aux métiers mobilisés par les JOP se sont développées à Paris en 2018 (27 % de bénéficiaires en QPV en 2019 et 2020). ✖ Le plan hôtelier est abandonné depuis 2018. + Les formations aux métiers du soin et des services à la personne ont été lancées en 2021 par la Ville de Paris (DAE). + Les formations aux métiers de l'agriculture durable ont été lancées fin 2021 par la Ville de Paris (DAE), avec 324 places de formation proposées en 2022.

2.1.2. Favoriser l'accès à l'emploi

<p>Garantir l'accès des habitants des QPV aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La part des habitants des QP dans les dispositifs d'accompagnement de Pôle Emploi a progressé (12 % en 2019 contre 10,7 % en 2015), notamment dans l'accompagnement intensif entre 2019 et 2021 (13,1 % en 2021 contre 9,8 % en 2019). ➤ Le dispositif d'accompagnement au titre du PLIE se sont renforcés dans les quartiers de la politique de la ville : le nombre de permanences a augmenté dans les quartiers prioritaires (22 en 2021 contre 12 en 2015), tout comme le nombre d'informations collectives (30 contre 20). La part de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires a toutefois reculé (37 % en 2021, soit - 4 points depuis 2015). ∅ Les actions de proximités via les Points Paris Emploi n'ont pas pu être mesurées.
<p>Informier et préparer les publics aux opportunités d'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les pactes avec les entreprises se sont développés depuis 2015 (6 pactes en 2019 contre 1 en 2015), avant d'être interrompus en 2020 par la crise sanitaire et de reprendre ensuite en 2021. ➤ Les clauses sociales se sont développées en faveur des habitants des quartiers prioritaires (129 bénéficiaires des quartiers prioritaires en 2021 contre 71 en 2015). ➤ Les sessions de pré-recrutement et les jobs-dating sont moins nombreux depuis 2015 (54 recrutements via les sessions dans les QP/QVA en 2021 contre 212 en 2015). ➤ L'offre d'insertion par l'activité économique (IAE) touche un public issu des quartiers prioritaires moins nombreux depuis 2015 (16 % des bénéficiaires en 2020 contre 24 % en 2015). + L'appel à projet « Dynamiques Emploi » mis en œuvre en 2020 compte 19 % de bénéficiaires en QPV en 2021. + Les programmes du BOP 103 (accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi) et 102 (accès et retour à l'emploi) permettent de financer des projets en direction des habitants des quartiers prioritaires (objectif : 40 % des projets financés). Les projets emploi et développement économique soutenus ciblant les habitants des quartiers prioritaires représentent 71 % des projets financés en 2021 et 78 % des projets financés en 2022.

2.2 Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes

2.2.1. Accompagner en amont l'employabilité des jeunes	
Permettre la levée des freins à l'accès à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Plan de lutte contre l'illettrisme touche un public issu des quartiers prioritaires et suivi par la Mission Locale de Paris moins nombreux qu'en 2015 (33 % en 2019 contre 51 % en 2015), mais plus nombreux en 2020 (60 %). ➤ Le dispositif Espace dynamique touche un public issu des quartiers prioritaires suivi à la Mission Locale de Paris plus nombreux qu'en 2015 (22 % en 2021 contre 16 % en 2015), tout comme le dispositif Parcours Entrée dans l'emploi (16 % contre 12 %). ➤ Les chantiers éducatifs se sont développés en faveur des jeunes résidents dans les quartiers de la politique de la ville (206 chantiers organisés dans les quartiers de la politique de la ville entre 2015 et 2021). ➤ L'École de la 2^e chance touche un public issu des quartiers prioritaires moins nombreux qu'en 2015 (17 % en 2021 contre 30 % en 2015).
2.2.2. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes	
Garantir l'accès aux dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les dispositifs d'accompagnement de la Mission Locale de Paris accueillent un public des quartiers prioritaires en hausse (18 % en 2021 contre 16 % en 2015), et les nouveaux arrivants accompagnés par la Mission Locale sont davantage issus des quartiers (17 % en 2021 contre 12 % en 2015). ➤ La Garantie Jeune bénéficie à plus de jeunes des quartiers prioritaires (432 jeunes en 2021 contre 69 en 2016), et la part des jeunes des QP reste stable autour de 17 % entre 2016 et 2021. ➤ Les actions du Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ) bénéficient à davantage de jeunes des quartiers prioritaires (750 bénéficiaires en 2021 contre 140 en 2018). ➤ Les actions hors les murs se sont développées dans les quartiers prioritaires (144 en 2021 contre 10 en 2015). ➤ Les dispositifs d'accompagnement de Pôle Emploi accueillent un public des quartiers prioritaires plus nombreux, notamment dans l'accompagnement intensif des jeunes depuis 2019 (114 en 2019 contre 311 en 2021). ➤ Le dispositif Dynamique Insertion Professionnelle (DIP) bénéficie à moins de jeunes des quartiers prioritaires (15 % en 2021 contre 23 % en 2017).
Préparer les jeunes aux opportunités d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les dispositifs d'alternance et d'apprentissage de la Mission Locale bénéficient à davantage de jeunes issus des quartiers prioritaires (119 en 2021 contre 20 en 2015). ➤ Les dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat des jeunes de la Mission Locale (Paris Initiative Entreprise et Positive Planet) bénéficient à autant de jeunes issus des quartiers depuis 2016 (20 % de jeunes repérés en QP en 2016 et 2021), à l'exception de l'année 2020 où la part a fortement progressé (49 %).

2.3 Agir pour le développement économique local

2.3.1. Diversifier et dynamiser l'offre commerciale et de services

<p>Améliorer l'attractivité des quartiers et favoriser l'implantation dans le quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dispositif « Coup de Pouce Commerce » a été mis en œuvre pour rénover les devantures commerciales des bailleurs dans les quartiers prioritaires (23 lauréats en 2020 et 8 lauréats en 2021). ➤ 39 locaux commercialisés par le GIE ont été loués dans les quartiers prioritaires en 2020 et 97 en 2021, soit 44 % du total des baux. ➤ Plusieurs locaux du GIE Paris Commerces reloués sont situés dans un quartier de la politique de la ville pour favoriser la revitalisation commerciale (entre 31 % et 38 % des locaux entre 2018 et 2021). ➤ 4 structures d'insertion économique des publics ont été implantées dans les quartiers de la politique de la ville entre 2018 et 2022. ➤ Le nombre de structures financées par le prêt dépôt de garantie (PDG) a reculé depuis 2019 (2 en 2021 contre 25 en 2017 à Paris). Du fait de la moindre utilisation du dispositif PDG amorcée en 2019, PIE a accompagné des entrepreneurs ayant un ancrage « quartiers » avec d'autres dispositifs : 35 entrepreneurs issus des quartiers et 32 entreprises implantées en quartiers en 2020, et 20 entrepreneurs et 42 entreprises en 2021.
--------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.3.2. Intégrer l'innovation et les logiques collaboratives comme leviers de développement pour les quartiers

<p>Favoriser l'implantation des entreprises de l'ESS et de l'économie circulaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les actions mises en place dans le cadre du Projet ITI ont accompagné 763 porteurs de projets depuis 2017, dont 151 créations ou reprises d'entreprises dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, un dispositif en baisse en 2020 et 2021. ➤ Les aides régionales aux entreprises ESS se sont développées (17 en 2021, soit + 10 depuis 2017). ⊘ Le plan « Économie circulaire » n'a pas pu être mesuré.
<p>Positionner les quartiers comme territoires d'expérimentation et d'innovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Depuis la création de l'Arc de l'innovation en 2015, des outils ont été développés pour améliorer la connaissance des acteurs du territoire et recentrer le profil des acteurs autour de critères bien identifiés. En 2021, 155 acteurs de l'Arc de l'innovation sont situés à Paris, dont 57 dans les quartiers de la politique de la ville, soit 37 % des acteurs recensés. ➤ Lancés fin 2018, les appels à projets de l'Arc de l'innovation comptent 23 projets parisiens dont 15 situés dans un quartier de la politique de la ville (65 %). ➤ En termes d'ancrage local, les rallyes ont été développés, tout comme l'Option Start-up qui bénéficie chaque année à de plus en plus de classes (+ 59 classes de collèges supplémentaires entre 2018 et 2019), et des premiers stagiaires ont été accueillis dans les lieux de l'Arc de l'innovation (4 stagiaires en 2019 et 2020).

2.3.3. Soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités et d'entreprises

<p>Mieux mobiliser les dispositifs de droits communs existants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dispositif de financement Entrepreneur Leader a connu une légère hausse du nombre de bénéficiaires des quartiers prioritaires (+ 11 bénéficiaires entre 2018 et 2019). Sur l'ensemble du territoire parisien, l'accompagnement a permis 739 créations ou reprises d'entreprises en 2018. ➤ Le nombre de porteurs de projets orientés via la plate-forme pousses.paris a progressé depuis 2019 à Paris (24 000 en 2019, 46 000 en 2020, et 33 000 en 2021).
<p>Mieux mobiliser les dispositifs ciblés pour les QP</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les Cités Lab se sont développés à Paris depuis 2017. ➤ L'appel à projets régional « Entreprendre dans les quartiers de la politique de la ville » a sélectionné plusieurs lauréats entre 2017 et 2019. Les données 2020 et 2021 ne sont pas disponibles. ➤ Le dispositif Paris Initiative Entreprise (PIE) a connu un recul du nombre d'établissements implantés dans les quartiers de la politique de la ville (77 en 2021 contre 86 en 2017) et une baisse de la part des bénéficiaires des quartiers de la politique de la ville (18 % en 2021 contre 35 % en 2017).
<p>Accompagner les chefs d'entreprise en difficulté ou en cessation d'activité à retrouver une activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> + L'appel à projet « Paris Reactiv'emploi » a accompagné 413 personnes en 2021, dont 3 % résidant en QPV.
<p>Orienter les actions de soutien à la création ou au développement d'activité en faveur des QP</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dispositif local d'accompagnement (DLA) s'est développé en faveur des quartiers en bénéficiant à davantage de structures situées en quartiers prioritaires (39 % des structures en 2021 contre 24 % en 2015). ➤ Le Fonds départemental d'insertion (FDI) alloués aux structures implantées en QP dans le cadre de l'insertion par l'activité économique (IAE) s'est développé (14 structures en 2021 contre 7 en 2015). ➤ Les fonds de revitalisation orientés vers les QP se sont développés (47 % vers les QP en 2021 contre 30 % en 2015).

Principaux enseignements de l'analyse des données

Sur l'axe « Travailler », les enjeux principaux qui remontent du travail d'analyse conjoint entre les services de la politique de la ville de la Ville de Paris, de la Préfecture et de l'Atelier parisien d'urbanisme sont les suivants :

Une offre associative pour lever les freins d'accès à l'emploi à conforter et développer

- Les structures associatives de proximité soutenues par la politique de la ville proposent des actions d'accompagnement global, en dentelle, pour lever les freins d'accès à l'emploi des publics qui en sont très éloignés (jeunes NEET, cheffes de familles monoparentales, chômeurs de longue durée, etc.). Ces actions ont démontré leur efficacité et leur pertinence.
- À titre d'exemple, l'association Adage, qui intervient auprès de femmes précaires, la plupart hébergées en hôtels sociaux et de plus en plus en QP/QVA, est parvenue à fidéliser et retrouver son public en 2021 malgré la crise sanitaire de 2020. L'association obtient par ailleurs des taux de sortie positives en CDD très satisfaisants en 2021. Cet accompagnement de premier niveau du public éloigné, en amont de l'entrée dans un dispositif d'insertion, de formation ou en emploi, doit être conforté et développé.

Des dispositifs institutionnels à structurer et repenser en matière d'apprentissage du français

- L'offre institutionnelle très diverse en matière d'apprentissage du français implique un travail de mise en cohérence et une évaluation plus approfondie. Les dispositifs portés par la Ville de Paris, la Région, les centres sociaux et les associations financées par les crédits de l'État (BOP104) nécessitent d'être mieux structurés et évalués.
- Le dispositif EIF-FEL de repérage, d'évaluation des besoins et d'orientation du public semble néanmoins fonctionner efficacement bien qu'il pourrait toucher davantage les résidents des QP/QVA. Ce réseau confirme par ailleurs des besoins linguistiques importants dans les quartiers populaires.
- S'agissant de l'offre de formation, un travail a été engagé pour repenser les dispositifs qui ne touchaient pas efficacement les publics en QP/QVA, comme en témoignent la récente révision du Programme de Lutte Contre l'Illettrisme et l'Illectronisme (PLCI) porté par la Ville de Paris vers un nouveau programme de remobilisation des jeunes. Le nouveau programme « Compétences de bases professionnelles » de la Région affiche par ailleurs de premiers résultats encourageants.
- En complément de la réforme des dispositifs de formation pour qu'ils touchent davantage les publics, un travail pourrait être envisagé pour rechercher les convergences et complémentarités pour une meilleure lisibilité de l'offre (par exemple, entre ARJ (ex PLCI) et Parcours Linguistique à Visée Professionnelle (PLVP)).

Un Service Public de l'Emploi qui s'est renforcé s'agissant de l'accompagnement des publics éloignés et une nette amélioration de l'orientation des publics QPV vers l'offre de formation

- La part des publics QP dans les dispositifs renforcés de Pôle Emploi (13 %) est importante au regard de la part qu'ils représentent dans la population parisienne. Le nombre de jeunes habitants en QP en accompagnement intensif a été multiplié par 3 entre 2019 et 2021. Cette amélioration de la prise en charge est à mettre en regard avec le déploiement d'une « Equip'Emploi » composée de 10 conseillers supplémentaires avec des portefeuilles réduits, pour suivre de manière renforcée les demandeurs très éloignés de l'emploi issus des QPV.
- Le nombre de bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) en quartiers prioritaires a également augmenté de 9 % entre 2015 et 2021 et ils représentent désormais 37 % du public accompagné. La part de sorties positives a également progressé de 6 points entre 2015 et 2021. Les objectifs de suivre 3 500 personnes et d'accompagner 50 % de bénéficiaires en QP ne sont pas encore atteints mais la trajectoire est positive.

- On constate également une augmentation conséquente du nombre de places de formation proposées par Pôle Emploi ayant profité aux habitants des QP (10 % de l'ensemble de l'offre de formation). Cela démontre la capacité de mobiliser du public QPV sur des actions de formation par une action volontariste et une approche différenciée et plus qualitative. En 2015, 703 habitants des QP avaient bénéficié d'une formation, ils étaient plus de 2 000 en 2021. Ces chiffres sont encourageants, d'autant que la Cour des comptes rappelle que la formation apporte une valeur ajoutée réelle et augmente sensiblement les sorties positives en emploi des publics QPV.
- Il serait également pertinent de disposer des données Pôle Emploi pour les QVA et détaillée selon la nature des formations suivies (durée, format, thèmes, montant de la rémunération, nature de la qualification ou certification).

Le Plan Régional d'Insertion des Jeunes (PRIJ) : un dispositif d' « aller-vers » les jeunes qui a démontré son efficacité et dont la méthode d'intervention va être déployée pour le public adulte

- Mis en place en 2018 et porté par la Mission Locale de Paris, le PRIJ a montré son efficacité pour repérer les jeunes éloignés de l'emploi et des institutions à travers des opérations hors les murs et un lien renforcé avec les acteurs de la prévention.
- Les données recueillies sur la période 2015-2021 donnent à voir davantage de jeunes issus des QP accompagnés par la Mission Locale (de 12 % des nouveaux arrivants à 17 %), orientés dans les dispositifs de remobilisation (de 15 % à 22 %) mais aussi des sorties positives qui progressent pour les jeunes résidents en QP.
- La méthode qui consiste à aller vers le public éloigné étant efficace, un nouveau dispositif à destination des adultes dénommé « Aller Vers l'Emploi dans les Quartiers » (AVEQ), porté par l'EPEC et soutenu par la Ville de Paris et la Préfecture, va être déployé fin 2022-début 2023. Une fois pleinement opérationnel, 8 médiateurs encadrés par une coordinatrice et appuyés de deux conseillers insertion couvriront l'ensemble des quartiers populaires parisiens. L'objectif fixé est de repérer et orienter 300 adultes éloignés de l'emploi par an vers des dispositifs de formation, d'insertion ou un emploi.

Des dispositifs de la Région qui semblent moins impactant pour les publics QPV, probablement liés à l'arrivée de nouveaux dispositifs (le PRIJ, la Garantie Jeunes)

- L'École de la 2^e Chance (E2C) voit la part de son public issu des QP diminuer significativement depuis 2015 (de 30 % à 17 % en 2021), qui se répercute également sur une baisse des sorties positives en emploi ou en formation de ce public (nuancé par un bon taux de sortie en service civique). Un travail va être engagé par l'E2C pour faire évoluer son image et communiquer plus efficacement auprès des jeunes des quartiers populaires.
- Les Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI) enregistrent également une baisse importante des jeunes issus des quartiers prioritaires (de 18 % en 2015 à 2 % en 2020), bien que les chiffres de la Mission Locale nuancent cette baisse et montrent une augmentation des orientations vers les EDI.
- Ces fluctuations et « chassé-croisés » de dispositifs mettent en avant un enjeu important : l'évolution des dispositifs et l'entrée d'un nouveau dispositif (le PRIJ) impactant l'écosystème général et pouvant expliquer pour partie l'impact moindre de dispositifs plus anciens et leur nécessaire adaptation.

Un besoin de mieux repérer le public QP sur les sessions de recrutement organisés par la Ville de Paris

- Les recrutements dans le cadre des Pactes pour l'emploi de la Ville de Paris ne touchent pas encore de manière satisfaisante les demandeurs issus des quartiers populaires, en dépit des efforts déployés par le Service Politique de la Ville pour relayer localement l'information sur ces sessions de recrutement.
- L'arrivée des Médiateurs Emploi dans le cadre du déploiement du dispositif AVEQ, ainsi qu'un nouveau partenariat noué avec l'association La Cordée dans le cadre de la mission promesse républicaine, devraient renforcer l'information, mais aussi l'accompagnement du public issu des quartiers populaires vers les métiers de la Ville de Paris. L'enjeu consiste à lever un certain nombre de freins, en particulier les stéréotypes et barrières psychologiques vis-à-vis de la fonction publique et de diversifier ainsi le profil des personnes recrutées.

Les données collectées dans le référentiel d'évaluation, confortées par le rapport de la Cour des Comptes, confirment que les étapes en amont de levée des différents freins (linguistiques, mobilité, modes de garde, etc.), de remobilisation et de formation sont indispensables pour sécuriser les parcours d'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, en particulier des jeunes. L'entrée en emploi de ce public peut être plus tardive, mais s'inscrit dans la durée. Il convient dès lors de poursuivre et conforter les dispositifs qui permettent d'aller-vers et de repérer ces publics éloignés (réseau EIF-FEL, PRIJ, AVEQ), de soutenir les actions de levée des freins portées par les structures associatives (ADAGE, Projet19, Salle Saint-Bruno, Active Action, etc..) et de consolider et structurer l'offre en matière d'apprentissage du français. Enfin, une réflexion pourrait être menée pour réviser certains dispositifs qui ne parviennent pas à toucher efficacement le public dans les quartiers populaires.



© Apur - David Boureau

3.

Habiter : cadre de vie et renouvellement urbain

L'axe « Habiter » du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris intègre plusieurs actions visant à favoriser l'accès, le maintien dans le logement et la mobilité choisie des ménages, à faire des espaces collectifs des espaces communs et partagés, à accompagner les transformations urbaines et mieux insérer les quartiers dans la ville. Ces

actions sont portées par les acteurs intervenant dans le champ de l'habitat, du logement, de l'insertion sociale, de l'éducation, de la santé, de la culture, de la petite enfance et de l'action sociale (Bailleurs, Préfecture, DRIHL, Caf de Paris, ARS, DDCT, DSOL, DSP, DU, DLH, DPSP, GPIS, DVD, DEVE, DFPE, DAC, DASCO, Éducation Nationale).

Données de contexte et enjeux émergents

Les quartiers prioritaires sont constitués **d'un parc de logement social dominant** (68 % des résidences principales contre 22 % en moyenne à Paris). Sur la période récente (entre 2001 et 2020), la production de logements sociaux a été plus forte dans les quartiers prioritaires qu'en moyenne à Paris, et les types de financement **des nouveaux logements sociaux contribuent à diversifier d'offre de logements** (davantage de logements adaptés et de logements financés en PLUS et PLS). La part des ménages en situation de mal-logement est plus élevée dans les quartiers prioritaires qu'en moyenne à Paris (12 % contre 8 %), bien qu'elle ait légèrement reculé sur la période récente.

Les indicateurs de condition de logement et de cadre de vie traduisent également des écarts entre les quartiers prioritaires et Paris. **La part de ménages en situation de suroccupation est plus fréquente** dans les quartiers (32 % contre 22 % à Paris), bien qu'elle ait davantage reculé (- 2,3 points entre 2013 et 2018) qu'en moyenne parisienne (- 1,6 point).

Les indicateurs de santé et d'accès aux soins montrent **une plus faible densité médicale** dans les quartiers notamment pour les médecins spécialistes.

La densité d'équipements culturels est plus faible qu'en moyenne à Paris (12 équipements pour 1000 habitants contre 14). La présence d'espaces verts et d'espaces publics est très variable selon les quartiers, avec un taux de végétation global plus faible qu'en moyenne parisienne (22 % contre 29 %).

Des enjeux liés à l'occupation de l'espace public, de prévention et de tranquillité publique ressortent en particulier pour les quartiers du nord-est parisien. La montée de la grande pauvreté et du sans-abrisme est également évoquée. Elle concerne plus fortement certains secteurs, du nord-est également, et les quartiers situés autour des gares. D'autres enjeux sont évoqués tels que l'accès aux droits et le non-recours des habitants et habitantes des quartiers aux dispositifs, notamment en matière d'accès à l'offre de santé.

Depuis la signature du contrat de ville en 2015, plusieurs enjeux ont émergé dans les quartiers de la politique de la ville en matière d'amélioration du cadre de vie de la population, également en lien avec les effets de la crise sanitaire : la prise en compte des enjeux de santé environne-

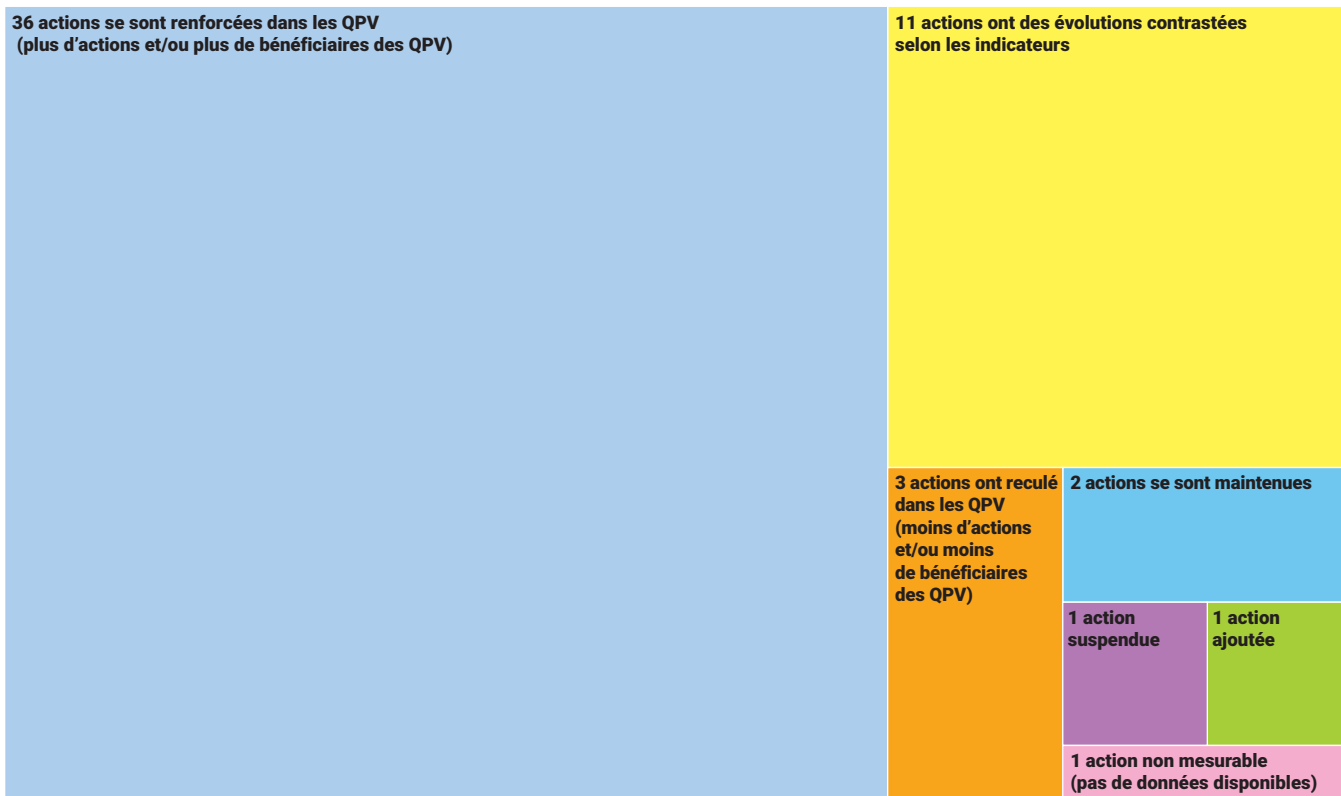
mentale, les situations de suroccupation des logements, d'isolement, de moindre présence de services de proximité et d'espaces verts, de précarité alimentaire et d'accès aux ressources de première nécessité, ou encore de liens sociaux et solidarité de proximité.

Synthèse des tendances des actions

La majorité des actions du référentiel d'évaluation « Habiter » se sont renforcées dans les quartiers de la politique de la ville depuis la signature du contrat de ville (65 % des actions). Les autres dis-

positifs ont reculé ou touchent un public issu des quartiers moins nombreux depuis 2015 (5 %), ou ont des évolutions contrastées (20 %).

55 ACTIONS DU RÉFÉRENTIEL « HABITER »



Source : Mise en œuvre du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris, Apur 2022

3.1 Favoriser l'accès, le maintien dans le logement et la mobilité choisie des ménages

3.1.1. Prévenir les situations de précarité	
Prévenir les situations de surendettement et les expulsions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entre mai 2021 et avril 2022, 1 500 ménages en procédure d'expulsion ont été contactés et près de 280 ménages ont été reçus par un binôme travailleur social / juriste. ➤ Le nombre de familles de QP bénéficiant d'un RDV des droits de la Caf de Paris a augmenté depuis 2015 (384 en 2021 contre 219 en 2015). ➤ Pour renforcer l'aller-vers, les bailleurs sociaux mettent en place plusieurs interventions de repérage et de prévention (visites à domicile des conseillères sociales, intervention du contentieux, apurement, travail avec le CASVP et la Caf de Paris), des interventions qui se sont renforcées dans le parc social situé en QPV d'Elogie-Siemp (200 ménages suivis en 2021, soit + 53 depuis 2018), et qui ont reculé pour celui de la RIVP (189 ménages suivis en QP en 2021, soit - 122 depuis 2015). ➤ Le nombre de diagnostics sociaux réalisés par la Caf de Paris à l'étape de l'impayé précoce, de l'assignation et de l'affaire signalée a fortement baissé entre 2015 et 2021 (95 diagnostics sociaux en 2021 contre 219 en 2015), tout comme le nombre de signalements (800 en 2021 contre 1 137 en 2015). ➤ La Caf de Paris réoriente chaque année vers la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) une ou deux situations en quartiers prioritaires.
Favoriser un meilleur recours aux dispositifs liés aux logements	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La création d'outils de communication papier et internet sur les dispositifs de prévention des expulsions a été favorisée par le groupe de travail créé en 2017 (et poursuivi en 2021). Une nouvelle diffusion de ces outils auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs a été effectuée à l'automne 2022, permettant ainsi de lutter contre le non-recours. ➤ Le nombre de familles signalées en impayés de loyer par leur bailleur dans les quartiers prioritaires a augmenté (2 317 en 2021 contre 1 092 en 2015). ➤ Le nombre d'allocataires aux aides au logement dans les QP a légèrement baissé (23 228 en 2021 contre 24 502 en 2015), à l'inverse du nombre d'aides financières individuelles qui a augmenté en 2021 (1 213 en 2021 contre 535 en 2015).
Accompagner les personnes âgées et fragiles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les bailleurs sociaux ont développé des actions pour accompagner les personnes fragiles, telles que les formations dispensées aux gardiens concernant la santé mentale, ils accompagnent davantage de ménages dans le cadre de dispositifs spécifiques et les orientent vers les autorités compétentes. ➤ Paris en compagnie accompagne un plus grand nombre de bénéficiaires (1 751 aînés inscrits et 5 151 citoyens inscrits en 2021, soit respectivement + 1 011 et + 4 138 depuis 2019). ➤ Des dispositifs sont développés par les bailleurs sociaux pour anticiper le vieillissement et accompagner les personnes âgées, notamment les actions de médiation. Les personnes âgées et isolées sont une nouvelle population prioritaire pour les Atelier Santé Ville (ASV).
3.1.2. Promouvoir les mobilités et la mixité	
Favoriser les mutations et la mobilité résidentielle choisie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le nombre de logements disponibles à l'échange via la bourse de logements sociaux inter-bailleurs en quartier prioritaire a augmenté à la RIVP (+ 398 logements entre 2017 et 2021) et à Paris Habitat (+ 2 762 entre 2019 et 2020). ➤ La part des mutations tous contingents confondus est de 27,3 % en 2019, 28,2 % en 2020 et 27,5 % en 2021. ➤ Le nombre de logements en foyers jeunes travailleurs (FJT) et de résidences jeunes actifs (RJA) créés est variable chaque année (de 19 et 251 entre 2015 et 2020), et le nombre de structures qui ouvrent le droit à la PS (prestation de service) créées en QP est stable (3 structures depuis 2017, composées de 144 places). En 2021, deux appels à projets ont été lancés pour la création de 210 places en dehors des quartiers de la politique de la ville.
Favoriser la mixité via l'attribution et les arrivées nouvelles de populations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les colocations étudiantes ou de jeunes travailleurs se sont développées dans le parc social situé en quartier prioritaire de certains bailleurs (12 colocations de Paris Habitat en 2020 et 74 colocations de Elogie-Siemp entre 2015 et 2021). ➤ L'objectif fixé par la loi Citoyenneté et la loi ELAN d'attribuer au moins 50 % des attributions dans les quartiers prioritaires destinées aux ménages du 2^e, 3^e et 4^e quartiles de ressources est atteint depuis 2017 (89,8 % en 2021), à l'inverse de l'objectif d'attributions des ménages du 1^{er} quartile hors QP.

3.2 Faire des espaces collectifs des espaces communs

3.2.1. Favoriser les usages positifs des espaces publics et collectifs pour en faire des espaces communs et partagés	
Développer la coordination d'acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) déployées dans les quartiers de la politique de la ville se sont développées depuis 2015 (95 actions en 2021, soit + 46 depuis 2015), tout comme le nombre de projets mis en œuvre dans les quartiers (251 projets en 2021, soit + 171 depuis 2015).
Favoriser l'appropriation de l'espace public par les usagers et habitants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 12 projets de marches exploratoires de femmes ont été réalisés entre 2014 et 2019, et depuis 2021 de nouvelles marches ont été organisées dans le cadre du programme « Embellir votre quartier » (EVQ). ➤ Les démarches d'occupations temporaires se sont multipliées dans les quartiers prioritaires (+ 13 entre 2015 et 2021), notamment l'occupation des « rues aux enfants » (+ 7) et l'urbanisme transitoire/temporaire (+ 6).
Améliorer la propreté et la qualité des espaces publics et collectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Paris Habitat et Elogie-Siemp ont mis en place des actions ciblées dans les quartiers de la politique de ville pour améliorer la propreté dans les espaces collectifs et communs (sensibilisation des locataires, formation des gardiens, accompagnement, etc.). La note de propreté dans l'enquête de satisfaction a légèrement progressé pour Paris Habitat (6,3 en 2021 contre 6,2 en 2015) et Elogie-Siemp (6,4 en 2021 contre 6,2 en 2020), et a légèrement reculé pour la RIVP (6,2 en 2021 contre 6,7 en 2015).
3.2.2. Systématiser la participation citoyenne et la co-construction dans les quartiers	
Favoriser la participation au développement local	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Budget participatif de la Ville de Paris a progressé dans les quartiers populaires, tant en nombre de projets lauréats (67 projets en 2019, soit + 45 projets depuis 2015) qu'en part qu'ils représentent parmi l'ensemble des projets lauréats parisiens (26 % en 2021 contre 12 % en 2015). ➤ Les Fonds de participation des habitants (FPH) se sont développés dans les quartiers (11 FPH en 2021 contre 7 en 2015), entraînant une hausse du nombre de projets portés par les habitants dans ce cadre (139 porteurs de projets en 2021, soit + 89 depuis 2015). ➤ Mis en place en 2017, le dispositif du budget participatif déployé par les bailleurs sociaux a reculé que ce soit dans les quartiers prioritaires ou dans l'ensemble du territoire parisien, avec un nombre de projets candidats et lauréats moins important en 2021 qu'en 2017.
Favoriser l'engagement citoyen	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chacun des 8 arrondissements compte un conseil citoyen bien qu'il soit difficile pour cette entité de disposer d'une visibilité et d'une plus-value dans le très riche paysage de recueil de la parole des citoyens qui existaient déjà sur Paris. Les publics des conseils citoyens se sont diversifiés avec plus d'associations parmi les conseils et plus de femmes parmi les habitants conseillers. Les Conseils Citoyens rencontrent toutefois des difficultés de mobilisation des habitants, et ont des réalités très différentes en termes d'activité, de participation aux instances locales, de projets menés. ➤ Le nombre d'amicales de locataires dans les QP a augmenté pour le parc de logements de la RIVP (+ 6 entre 2015 et 2021), à l'inverse il a fortement baissé pour le parc de logements d'Elogie-Siemp (- 15 entre 2017 et 2021).
3.2.3. Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique	
Promouvoir les dispositifs de médiation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les actions d'aller vers en prévention et réductions des risques se sont développées depuis la signature du contrat de ville, telles que les maraudes de réduction des risques, les actions de diffusion de matériel stérile, les distributeurs de kits pour la consommation de crack, les places d'hébergement ASSORE et une salle de consommation à moindre risque. ➤ Le dispositif Ville Vie Vacances Police a touché un public moins nombreux depuis 2015, avant de s'arrêter en 2019 car il ne répondait pas assez à l'objectif poursuivi de prévention de la délinquance par le rapprochement policiers/jeunes. + Le déploiement des actions financées dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est une nouvelle action à suivre dans les prochaines années.
Développer les actions de prévention de la délinquance	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La prévention situationnelle a été intégrée dans les projets d'aménagement, et les audits réalisés se sont développés (38 audits en 2021, soit + 12 depuis 2018). ➤ Le nombre d'intervenants sociaux en commissariat a augmenté (10 en 2021, soit + 6 depuis 2015), tout comme le nombre de bénéficiaires de ce dispositif à Paris (2 312 en 2021 contre 1 050 en 2015). ➤ Le nombre d'agents bénéficiant d'une NBI pour intervention au sein des quartiers populaires a augmenté (543 en 2021 contre 145 en 2015). ➤ Le Groupement Parisien Inter-Bailleurs de Surveillance a développé les interventions dans le cadre d'appels de locataires dans les quartiers de la politique de la ville (+ 8 638 entre 2015 et 2021), le nombre d'individus évincés a progressé (+ 19 198), tout comme les découvertes de stupéfiants, armes et assimilés, documents identité/ bancaires et divers (+ 19). Le nombre de missions du GPIS dans les quartiers a toutefois baissé (20 656 missions en 2021, soit - 26 % depuis 2015), alors qu'il progresse sur tout Paris (50 911 missions en 2021, soit + 2 % depuis 2015). ➤ 1 029 jeunes des quartiers de la politique de la ville ont bénéficié de la Cellule d'échange nominative pour des mineurs en difficulté entre 2015 et 2021, mais leur part a baissé parmi l'ensemble des bénéficiaires parisiens. ➤ Le dispositif d'accompagnement des jeunes parisiens incarcérés à la Maison d'arrêt de la Santé ou placés sous-main de justice en milieu ouvert compte un nombre de jeunes en hausse de 2015 à 2019 (149 contre 389) puis en baisse en 2020 et en 2021 (275 puis 271), et la part des jeunes issus des QP baisse (21 % en 2019 contre 30 % en 2015).

3.3 Accompagner les transformations urbaines et mieux insérer les quartiers dans la ville

3.3.1. Poursuivre les transformations du tissu urbain en y associant les habitants et les usagers	
Réduire les nuisances dans les quartiers les plus impactés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plusieurs évaluations d'impact sur la santé (EIS) ont été réalisées ou sont en cours à Paris (Porte du 20^e en 2016, Gare des Mines en 2018, Porte de la Villette en 2019, Bédier-Oudiné en 2021), permettant de mettre en œuvre les premières préconisations dès 2018. ➤ L'outil cartographique développé en 2019 permet d'identifier 9 zones de fragilité en santé environnementale à Paris, dont une majorité croise un quartier prioritaire ou un quartier de veille active (78 %). Les diagnostics locaux sur une zone de fragilité en santé environnementale n'ont toutefois pas encore été initiés. ➔ Les réunions de coordination n'ont pas encore été initiées pour limiter les nuisances liées aux chantiers NPNRU, les projets étant encore en phase d'étude.
Promouvoir un habitat favorable à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour agir sur la qualité de l'air des logements de personnes ayant des pathologies en lien avec leur environnement intérieur, les interventions des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) se sont développées à Paris (137 en 2021 contre 63 en 2015), dont une partie variable chaque année dans les quartiers de la politique de la ville (entre 19 % et 30 %). ➤ ➔ Chaque année à Paris depuis 2015, plus de 20 enquêtes environnementales sont menées à la suite d'une déclaration obligatoire de saturnisme, dont une partie variable chaque année dans les quartiers prioritaires (entre 23 % et 11 %), et plus de 500 plombémies de primo-dépistage sont réalisées à la suite d'une prescription. En 2020 et 2021, ce nombre a fortement baissé. ➤ ➔ Les bailleurs sociaux ont développé massivement les interventions pour lutter contre les nuisibles dans leurs immeubles à Paris, notamment dans les quartiers prioritaires, tant en termes d'actions déployées que de montants financiers dédiés. En 2021, le nombre d'interventions réalisées par RIVP et Elogie-Siemp a baissé. ➤ ➔ Le nombre d'interventions contre les punaises de lits (323 en 2021 contre 1 225 en 2015) le nombre de sites ayant fait l'objet d'au moins une action de traitement contre les rongeurs (1 505 en 2021 contre 3 903 en 2015) ont baissé à Paris, mais la part des interventions dans les quartiers de la politique de la ville a augmenté (respectivement 29 % et 23 % en 2021 contre 22 % et 21 % en 2015).
Associer, informer et concerter les habitants sur les projets urbains	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les démarches mises en place dans les QPV, les NPNRU et les GPRU se sont développées, en termes d'événements organisés, de démarches de concertation, de réunions de coordination DU/DDCT et de COTECH Projet NPNRU & GPRU. ➤ Le nombre de démarches de concertation hors NPNRU et GPRU a progressé (7 en 2015 contre 33 en 2021). ➤ Le nombre d'ateliers péri et extrascolaires mis en place dans le cadre de l'appel à projets annuel NPNRU a progressé (14 en 2021 contre 7 en 2018), touchant de fait plus d'enfants (146 contre 77).
Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les rénovations énergétiques des copropriétés accompagnées dans Éco-rénovons Paris se sont développées dans les quartiers de la politique de la ville (6 177 logements accompagnés en 2021, soit +3 573 depuis 2015). ➤ L'amélioration de l'attractivité du parc social en quartiers prioritaires via les rénovations énergétiques s'est traduite par la réhabilitation de 6 379 logements sociaux financés dans les quartiers prioritaires depuis 2015.
Favoriser l'amélioration et l'adaptation des logements privés et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 13 logements privés ont été subventionnés au titre de l'adaptation dans les QP et 63 logements dans les QVA depuis 2015.
3.3.2. Améliorer les continuités urbaines entre les quartiers, les communes riveraines et les pôles de développement	
Améliorer les liaisons urbaines avec les communes limitrophes et avec le reste de la ville	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 3 projets de franchissements piétons ont été réalisés en 2016 et 2021 dans les quartiers de la politique de la ville. ➤ 8 projets d'aménagement cyclable ont été réalisés aux portes de Paris sur les quartiers de la politique de la ville. ➤ 8 projets d'aménagement cyclable ont été réalisés entre les quartiers de la politique de la ville et les autres quartiers entre 2015 et 2020, et 50 aménagements cyclables ont été réalisés en 2021.
3.3.3. Diversifier l'offre de logement	
Adapter l'offre de logements familiaux et spécifiques, selon les besoins des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 067 logements spécifiques (résidences étudiants, FJT) et 1 259 logements PLS ou intermédiaires ont été livrés dans les QP entre 2015 et 2021.
3.3.4. Contribuer au maillage de l'offre	
Favoriser l'offre de santé dans les quartiers et à proximité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dispositif Paris Med' a été accordé à 7 bénéficiaires dans les QP/QVA depuis 2016 (sur 37 à Paris), et 97 omnipraticiens de secteur 1 se sont installés dans un quartier comprenant un quartier prioritaire entre 2016 et 2019 (sur 309 à Paris). Ø L'activité de nouveaux médecins en sécurisant les deux premières années d'installation n'a pas pu être mesurée.
Conforter la présence et l'action des associations de proximité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les projets d'aménagement et d'équipement de locaux associatifs se sont développés dans les quartiers de la politique de la ville (280 projets votés et 204 projets livrés entre 2015 et 2020).
Favoriser l'accès à l'offre de services et d'équipements de proximité via la médiation et le « aller-vers »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les ludomouv qui proposent des activités ludiques gratuitement sur l'espace public pour promouvoir les dispositifs culturels hors les murs se sont développées (13 en 2021 contre 2 en 2018).



Principaux enseignements de l'analyse des données

Sur l'axe « Habiter », les enjeux principaux qui remontent du travail d'analyse conjoint entre les services de la politique de la ville de la Ville de Paris, de la Préfecture et de l'Atelier parisien d'urbanisme sont les suivants :

Une offre en matière de prévention de la précarité à renforcer, alors que les besoins sociaux augmentent depuis la crise sanitaire

- En matière de prévention de la précarité, certains dispositifs de la Caf de Paris semblent être moins mobilisés (diagnostics sociaux, prévention des situations de surendettement), alors que le nombre de familles signalées en impayés de loyers par leur bailleur augmente. Le nombre de bénéficiaires aux aides au logement de la Caf de Paris a légèrement baissé entre 2015 et 2021. Ces tendances interrogent la persistance du non-recours aux droits malgré la création d'outils pour en améliorer l'accès.
- Les bailleurs sociaux semblent avoir globalement renforcé l'accompagnement social des locataires les plus vulnérables, comme en témoigne l'augmentation du nombre de ménages suivis par leurs propres services sociaux.
- Le nombre d'expulsions et de recours à la force publique a diminué entre 2015 et 2021 avec une baisse marquée en 2020-2021 dans le contexte de la crise sanitaire et du report de la trêve hivernale. La diminution tendancielle du nombre d'expulsions (hors crise COVID) traduit une certaine efficacité des dispositifs d'accompagnement mobilisés à Paris, dont l'accompagnement social par les services sociaux (dont une équipe spécialisée de la Ville de Paris) et par les équipes sociales des bailleurs sociaux ainsi que l'accompagnement juridique mise en œuvre.

Les personnes âgées isolées, un public fragile qui nécessite une intervention publique renforcée et coordonnée dans le futur contrat de ville

- Les bailleurs sociaux et la Ville de Paris ont développé leur offre de service à destination des personnes âgées isolées. Le dispositif Paris En Compagnie a presque doublé son nombre de bénéficiaires depuis sa création en 2019 et les bailleurs sociaux financent et soutiennent davantage d'actions spécifiquement destinées aux personnes âgées (conciergeries seniors, visites à domicile, animation sociale et accès aux droits).
- L'offre à destination des personnes âgées est majoritairement portée par des acteurs associatifs qui n'ont pas toujours les moyens de répondre à la demande croissante, en particulier en matière d'accès aux droits retraites. Un renforcement des partenariats institutionnels avec la CNAV dans le cadre du futur contrat de ville pourrait être pertinent sur ce sujet.
- Plus globalement, le vieillissement plus rapide des populations résidentes en QPV doit s'accompagner d'une montée en charge de l'intervention publique dans le cadre du futur contrat, en lien avec le Schéma Parisien Senior et de la Conférence des Financeurs.

Une nette amélioration en matière d'habitat durant la durée du contrat de ville

- Les indicateurs montrent une amélioration de la situation du parc de logement social parisien, en particulier du point de vue de la création, la réhabilitation et la rénovation énergétique des logements sociaux.
- Il faut noter également une plus grande mixité sociale et résidentielle, avec des objectifs d'attribution en QP atteints pour les ménages moins défavorisés, le développement de collocations étudiantes dans le parc social et la livraison de résidences étudiantes en QPV. En revanche, l'objectif d'attribuer 25 % de logements hors QP aux ménages les plus modestes n'est pas atteint.
- Enfin, les bailleurs sociaux ont renforcé leurs moyens financiers pour lutter contre la présence de nuisibles dans leur parc de logements. On observe notamment une baisse progressive du nombre d'interventions contre les punaises de lits, qui pourrait traduire un recul du phénomène et l'efficacité des moyens de lutte mis en œuvre.

La transition écologique, un axe d'intervention qui s'est structuré depuis la signature du contrat de ville et qui devrait être pleinement intégré au prochain contrat

- La transition écologique s'est progressivement imposée comme un axe d'intervention structurant des partenaires signataires du contrat de ville, bien qu'elle ne soit pas encore un axe à part entière du contrat de ville.
- En matière de santé environnementale, la Ville de Paris a développé des évaluations d'impact sur la santé (EIS) et cartographié en lien avec l'Apur 9 zones de fragilité en santé environnementale, dont 78 % se trouvent en QP/QVA.
- La transition écologique n'étant pas un axe de l'actuel contrat de ville, le présent référentiel ne donne à voir que très partiellement les actions conduites.
- En matière de mobilité, il faut noter en complément des nouveaux aménagements cyclables le soutien aux actions qui favorisent l'acquisition, l'apprentissage, l'autoréparation et la pratique du vélo dans les quartiers populaires. La mise en place progressive des Zones à Faibles Émissions (ZFE) sera par ailleurs un enjeu important pour les ménages précaires propriétaires de véhicules soumis à des restrictions de circulation.
- En matière d'alimentation durable et solidaire, un certain nombre d'acteurs sont soutenus à travers la mise à disposition de locaux, une aide au démarrage et, pour certains d'entre eux, un soutien sur le fonctionnement pérenne est à l'étude.
- De nombreuses actions d'aller-vers accompagnées de sensibilisation à l'environnement, à la biodiversité, à l'agriculture urbaine, aux économies d'énergie, au réemploi et à la réduction des déchets se sont développées dans les quartiers populaires (Territoires Zéros Déchets, ressourceries itinérantes / éphémères, dispositif éco-gestionnaire, dispositif éco-rénovons, permis de végétaliser, Parisculteurs, etc.).

Une participation citoyenne multiforme, des initiatives qui fonctionnent devant être confortées et certains dispositifs devant être repensés

- Les dispositifs de participation citoyenne sont nombreux, multiformes et ont des objets différents : recueillir un avis, informer, concerter, participer à la vie du quartier. Si les moyens et dispositifs sont nombreux pour favoriser la participation dans les quartiers populaires, le bilan est en demi-teinte.
- Un certain nombre de dispositifs considérés comme trop « institutionnels » tendent à s'essouffler, car ils mobilisent, voire parfois sur-sollicitent des habitant-e-s déjà très investis. Les conseils citoyens, les amicales de locataires ou les réunions publiques ne parviennent pas à toucher les personnes les plus éloignées des institutions, en particulier les jeunes.
- Les démarches de concertation menées auprès des habitant-e-s dans les quartiers en renouvellement urbain (NPNRU/GPRU) mais aussi en dehors se sont toutefois développées positivement. Les marches exploratoires ou « arpentages » menés dans le cadre de la gestion urbaine de proximité se sont multipliés et semblent être des outils de concertation et d'amélioration du cadre de vie appréciés par les participants (élus, services, habitants et partenaires du quartier).
- Le bilan est positif s'agissant des outils qui permettent aux habitant-e-s de mettre en œuvre des projets. Le Fonds de Participation des Habitant-e-s, qui est un outil souple de soutien financier aux petits projets initiés par des habitant-e-s, s'est largement développé. Le FPH s'est avéré être un outil efficace de mobilisation de publics éloignés des instances de participation classiques (les mères cheffes de famille monoparentales, les jeunes) et de développement local (certains collectifs se sont constitués en association à la suite de l'obtention d'un FPH). Il est proposé de le conforter dans le prochain contrat. Enfin, le Budget Participatif de la Ville de Paris a progressé dans les quartiers populaires, avec davantage de votants et davantage de projets lauréats.

L'axe « Habiter » recouvre un grand nombre de thématiques d'intervention de l'actuel contrat de ville : accès aux droits, santé, transition écologique, habitat, cadre de vie, tranquillité publique, renouvellement urbain, participation citoyenne. Cette diversité et cette densité de dispositifs et d'acteurs plaident pour une répartition plus équilibrée des différentes thématiques dans le futur contrat.

Deux thématiques, l'accès aux soins et aux droits des personnes vulnérables (les personnes âgées isolées notamment), ainsi que la transition écologique, se dégagent comme étant particulièrement prégnantes et structurantes. Elles pourraient faire l'objet d'un traitement spécifique dans le cadre de l'élaboration du prochain contrat.

Une réflexion sur les instruments de participation citoyenne pourrait également être pertinente pour conforter et développer les dispositifs qui fonctionnent (comme le FPH, les marches exploratoires) et repenser les instances et dispositifs qui fonctionnent moins bien (les conseils citoyens, les réunions publiques, etc.). Cette réflexion pourrait être conduite dès la phase de concertation sur le prochain contrat.

4.

Bilan de la collecte et perspectives

Bilan de la mise en œuvre du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris

108 actions montrent un renforcement des dispositifs mis en œuvre depuis 2015, 17 montrent un recul, et 29 montrent des évolutions contrastées selon les indicateurs

En 2019, les partenaires du contrat de ville ont été associés à la construction d'un référentiel d'évaluation qui détaille pour chacun des objectifs retenus dans le contrat, les actions associées, les résultats attendus et les indicateurs permettant de mesurer la mise en œuvre des actions et leurs bénéficiaires. Le référentiel d'évaluation est organisé en trois thématiques « Grandir : éducation, jeunesse et parentalité », « Travailler : emploi et développement économique » et « Habiter : cadre de vie et renouvellement urbain », et intègre des axes transversaux (lien social, accès aux droits, égalité femmes-hommes, santé et lutte contre les discriminations).

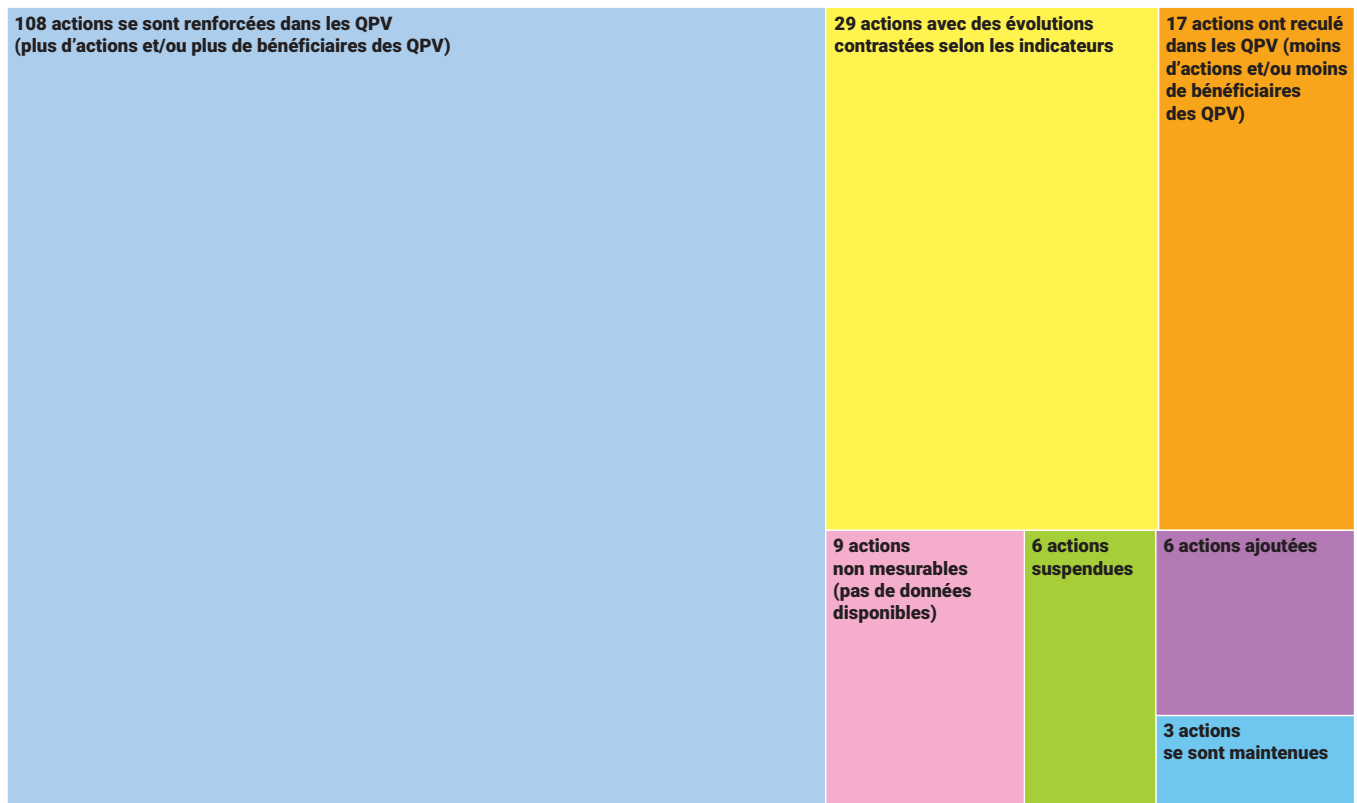
En 2020, plus de 30 partenaires signataires du contrat de ville se sont mobilisés pour compléter les indicateurs identifiés dans le référentiel sur la période 2015 à 2019 (directions de la Ville de Paris, services de l'État, Pôle emploi, Académie de Paris, Caisse d'allocations familiales, Mission Locale de Paris, bailleurs sociaux, etc.). Sur les 172 actions retenues, une très large majorité (157) a pu être renseignée. Une première analyse des données collectées sur la période a été réalisée pour rendre compte de la mise en œuvre des actions dans les quartiers de la politique de la ville et des publics bénéficiaires sur cette période.

En 2021, des temps d'échanges ont été organisés avec les partenaires dans le cadre d'ateliers thématiques pour en-

richir les analyses produites et nourrir la démarche d'évaluation. Au cours des ateliers, les partenaires ont été invités à témoigner et échanger sur le travail de collecte des données réalisé, sur les enjeux émergents dans les quartiers depuis la signature du contrat de ville en 2015 ou plus récemment notamment face à la crise Covid-19, et sur des propositions d'actions à renforcer dans les quartiers. Les 5 ateliers thématiques ont réuni près de 70 participants. Une synthèse et une analyse des échanges ont été réalisées permettant d'identifier de nouveaux enjeux, des actions mises en place récemment et des pistes d'actions.

En 2022, les partenaires signataires du contrat de ville se sont de nouveau mobilisés pour compléter les indicateurs identifiés dans le référentiel sur la période 2020 à 2021. Sur les 178 actions retenues, une très large majorité (169) a pu être renseignée. **Sur le total des actions renseignées, 108 actions montrent un renforcement des dispositifs mis en œuvre depuis 2015 (accroissement du nombre ou de la proportion de bénéficiaires dans les quartiers), 17 montrent un recul, et 29 montrent des évolutions contrastées selon les indicateurs.** Une analyse des données collectées sur l'ensemble de la période a aussi pu être établie ainsi qu'une **synthèse préparée avec les chargés de missions thématiques de la Ville de Paris et de la Préfecture**, pour identifier les prin-

178 ACTIONS DU RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE



Source : Mise en œuvre du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris, Apur 2022

cipaux enseignements de l'analyse des données collectées.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés du travail de collecte des données :

- **La mise en œuvre du référentiel permet de mettre en avant les dynamiques partenariales et de disposer d'une analyse brute des données collectées pour mesurer l'effectivité des actions mises en œuvre et le nombre de bénéficiaires depuis 2015.** Au-delà des données recueillies, elle permet de faire exister la géographie prioritaire et la politique de la ville de manière très concrète au sein des services des directions du droit commun. Les chiffres produits à l'occasion de cette collecte ont permis pour certains acteurs de mesurer pour la première fois la réalité de leur intervention à l'échelle des quartiers prioritaires.
- **La collecte des données a été plus ou moins facile selon les partenaires, en fonction des indicateurs et des outils disponibles,** et des difficultés ont

été constatées pour faire remonter des données relatives aux quartiers prioritaires. Les partenaires ont transmis des données à différentes échelles en fonction de leurs interventions ou de la disponibilité de leurs données (quartiers prioritaires, quartiers de la politique de la ville y compris quartiers de veille active, quartiers populaires, réseaux d'éducation prioritaire, arrondissements du nord est parisien, ensemble du territoire parisien, etc.). La multiplicité de ces périmètres complexifie l'analyse et interroge les limites de la géographie prioritaire en termes d'impact et d'évaluation des actions.

- **Par rapport à la première phase de collecte des données réalisée en 2020, la seconde collecte réalisée en 2022 a été plus facile,** avec des retours transmis plus rapidement et des actions plus souvent renseignées. La majorité des partenaires a su s'outiller depuis la première collecte des données pour poursuivre le suivi des indicateurs du référentiel.

Des perspectives à plus long terme

Pour approfondir le travail d'évaluation et tirer des enseignements pour l'élaboration du prochain contrat de ville, quelques premières pistes peuvent d'ores et déjà être proposées :

- Une évaluation comprend différents travaux : l'observation des évolutions et des enjeux des quartiers (données de contexte), la mise en œuvre du référentiel d'évaluation (indicateurs de réalisation des actions) et la production d'analyses thématiques sur certains sujets identifiés comme prioritaires (mesure d'impact). **La mise en œuvre du référentiel constitue l'une des briques qui contribuent à l'évaluation du contrat de ville parisien.**
- Il paraît essentiel que le travail de définition des indicateurs de mesure puisse se faire au moment même de l'élaboration du contrat de ville. **La construction du contrat de ville pourrait s'accompagner de la construction d'outils d'évaluation** permettant a minima le suivi de la mise en œuvre des actions.
- Le développement d'outils par les partenaires est indispensable pour pouvoir assurer un suivi des actions dans le temps et dans l'espace. Cela implique **d'intégrer la dimension territoriale en amont**, en essayant au maximum de se doter de fichiers à l'adresse.
- **Différents types d'indicateurs de mesure peuvent être définis : des indicateurs de réalisation, des indicateurs de résultats et des indicateurs d'impact.** Si les partenaires du contrat de ville 2015-2023 ont pour la plupart pu renseigner des indicateurs de réalisation et de résultats, qui ont permis d'identifier les actions mises en œuvre et les bénéficiaires issus des quartiers de la politique de la ville, seule une poignée a pu transmettre des indicateurs d'impact. Une perspective pour la suite pourrait être d'en construire davantage **pour permettre une éva-**

luation plus fine des dispositifs, et apprécier les effets des actions.

- Des partenaires ont souligné l'importance de renseigner **annuellement les indicateurs définis**, en déterminant une période fixe pour remplir l'outil (exemple : en décembre de chaque année). Cette annualisation facilitera la collecte des données et évitera une charge de travail lourde à la fin de la période du contrat de ville.
- Pour les directions de la Ville partenaires du contrat de ville, la multiplicité des bureaux concernés par l'évaluation a rendu complexe la transmission de données. **Un référent sur ces questions par direction** faciliterait la collecte des indicateurs.
- Les travaux liés à l'évaluation n'ont pas pu être coordonnés avec d'autres exercices de reporting menés par la Ville de Paris (bleu budgétaire) ou par l'État (livret de mobilisation du droit commun). Un lien pourrait être fait **entre ces différents outils, dès la phase d'élaboration du contrat de ville pour faciliter la collecte** et éviter de multiplier les demandes de données aux partenaires sur des sujets proches.
- **Les thématiques transversales comptent au final relativement peu d'actions, en comparaison avec les autres axes du référentiel.** Un objectif de renforcement des réponses à ces enjeux justifierait de leur donner une place plus importante dans le contrat de ville dès l'origine. En particulier, des indicateurs genrés sur les publics bénéficiaires pourraient être renforcés pour certaines actions.
- La mise en œuvre du référentiel d'évaluation permet de disposer d'une analyse brute des données collectées, mais elle apporte **peu d'éléments explicatifs sur les tendances d'évolution observées.** Afin de pouvoir produire une évaluation plus complète des effets des dispositifs et actions mises en œuvre dans les quartiers de la politique de

La mise en œuvre du référentiel est l'une des briques qui contribuent à l'évaluation du contrat de ville parisien



© Apur - David Boureau

ville, il serait intéressant de mettre en perspective ces résultats avec d'autres travaux.

- La mise en œuvre du référentiel d'évaluation porte sur les actions de droit commun et ne prend pas en compte les actions déployées dans le cadre des appels à projet politique de la ville. Une piste d'approfondissement pourrait être de **compléter l'analyse par une exploitation des bilans des associations qui interviennent sur les territoires**, ce qui nécessiterait des indicateurs et des outils communs.
- Le référentiel d'évaluation compte un nombre d'actions et d'indicateurs important qui rend complexe la collecte des données et le suivi annuel des indicateurs. **La prise en compte d'un nombre plus restreint d'actions pourrait permettre une analyse plus fine et une mesure d'impact plus précise des actions sélectionnées.**
- Le référentiel d'évaluation a été élaboré en 2019, depuis certaines actions ont été interrompues et d'autres ont été mises en œuvre. Si certaines actions ont été ajoutées au référentiel en 2022, le document n'intègre pas un certain nombre de dispositifs très structurants déployés au cours des dernières années, tels que les Cités Éducatives ou Territoires Zéro Chômeurs Longue Durée. Il pourrait être intéressant d'envisager des possibilités d'adaptation du référentiel à échéances régulières pour s'adapter à **l'évolution des dispositifs.**
- Enfin, **quelques actions structurantes du référentiel d'évaluation seront importantes à suivre dans la durée.** Cela permettrait notamment de mesurer les tendances relatives à certains dispositifs pour lesquels on observe un repli, lié à la crise sanitaire, qui semble perdurer.

EN SYNTHÈSE, EN PRÉVISION DE LA PRÉPARATION DU FUTUR CONTRAT DE VILLE

- Construire le référentiel d'évaluation au moment de l'élaboration du contrat de ville.
- Développer des outils de suivi d'indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact en amont.
- Annualiser la collecte des données auprès des partenaires.
- Coordonner les travaux liés à l'évaluation avec les autres exercices de reporting.
- Restreindre le nombre d'actions et d'indicateurs suivis dans le référentiel.
- Mieux identifier les thématiques transversales dans le contrat de ville.
- Adapter le référentiel d'évaluation aux évolutions des dispositifs.
- Poursuivre le suivi de quelques actions structurantes en 2023.
- Suivre les actions déployées dans le cadre des appels à projet politique de la ville.

Directeur et directrice de la publication :

Alexandre LABASSE
Patricia PELLOUX

Synthèse réalisée par : **Marina RIBEIRO**

Sous la direction de : **Émilie MOREAU**

Cartographie et traitement statistique :

Anne SERVAIS

Photos et illustrations :

Apur sauf mention contraire

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

